

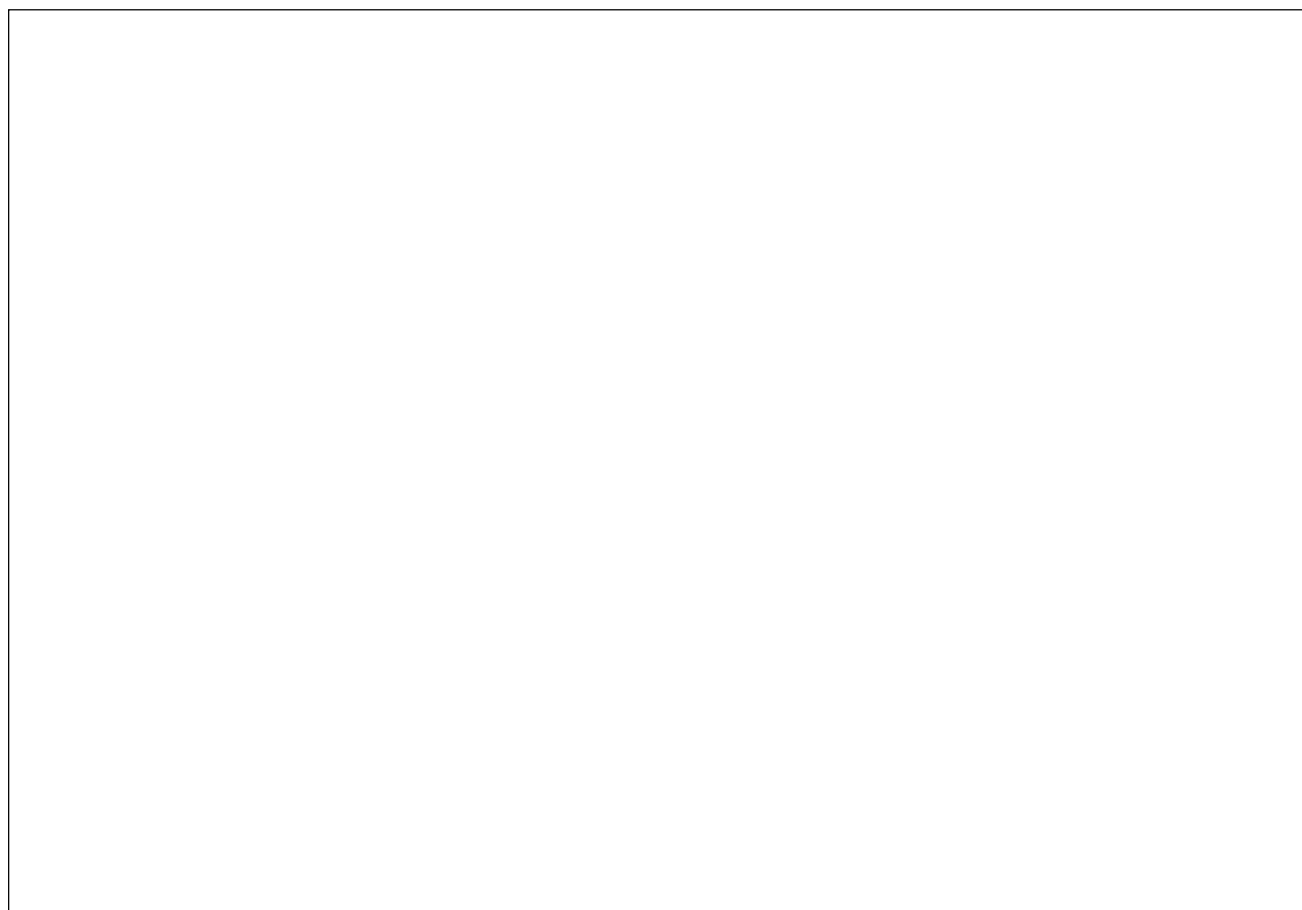
N° 29

août 2001

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



ISRAËL : POLLUTION DU LITTORAL

LE CHALUTIER GÉANT IRLANDAIS

MADAGASCAR : LES PÊCHEURS TRADITIONNELS ET LES AUTRES

MAURITANIE : ZONES DE PÊCHE RÉSERVÉES

LA FOIRE OUEST-AFRICAÏNE DU POISSON TRANSFORMÉ

BRÉSIL : L'ÉCOLABEL DU MSC

CONFÉRENCE SUR L'OcéAN INDIEN

BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA n° 29 août 2001 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	EDITORIAL	1
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	ISRAEL La pollution tue	3
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	IRLANDE Une fierté bien mal placée	5
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	MADAGASCAR Les choses bougent	9
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	MAURITANIE Trouver un équilibre entre les diverses priorités	15
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Droit de cité pour la pêche artisanale	23
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	BRESIL On commence doucement	26
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	DOCUMENT Cette chère langouste	30
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	EVENEMENT Pour rapprocher les gens et les pays	37
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	COMPTE-RENDU Tisser le réseau	42
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	JAPON Et maintenant les assurances	45
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	BREVES Japon, Corée du Sud, Thaïlande, Myanmar, Erythrée, Yémen, Tanzanie	50
<hr/>		

Pourquoi la prison ?

Des pêcheurs se font arrêter et mettre en prison parce qu'ils étaient en train de pêcher illégalement ou parce qu'ils se trouvaient par accident dans les eaux territoriales d'un pays voisin. Ils sont de l'Indonésie, de la Thaïlande, du Myanmar (Birmanie), de l'Inde, du Sri Lanka, de l'Égypte, du Yémen, des Philippines, du Pérou, du Costa Rica, de Trinidad... Parfois, à cause de la lenteur des procédures, ils passent plusieurs années en prison. A partir des comptes-rendus de presse, on peut estimer qu'il y a eu, au cours des quatre dernières années, près de 2 000 cas de ce genre. Tout cela est bien préoccupant.

La plupart des arrestations et des emprisonnements ont lieu dans l'Océan Indien et concernent des pays en développement, à l'exception de l'Australie qui détient des pêcheurs indonésiens. Ces gens retenus prisonniers sont parmi les plus pauvres de la planète : ils n'étaient pas en train de courir après encore plus de profits. Ils étaient là simplement pour trouver un moyen de survivre, ce qui rend ces arrestations encore plus regrettables.

Pour sa part, le gouvernement indien a unilatéralement décidé de libérer tous les pêcheurs pakistanais détenus en Inde. Atel Behari Vajpayee, le premier ministre, a fait un pas dans la bonne direction en ordonnant que « désormais les pêcheurs qui se trouveraient involontairement dans les eaux indiennes seront repoussés au lieu d'être mis en état d'arrestation ». Il faut se réjouir d'une telle mesure.

Même pour des zones maritimes mitoyennes qui ont fait l'objet d'un accord, les lignes de démarcation ne sont pas évidentes, et les pêcheurs ont bien du mal à savoir où ils sont exactement, s'ils ne sont pas entrés chez les voisins.

A notre connaissance, c'est seulement entre le Costa Rica et le Nicaragua qu'on a tenu compte officiellement de ces difficultés et qu'il existe des accords bilatéraux pour prévenir l'arrestation et la détention de pêcheurs innocents. Il existe de part et d'autre des lignes de démarcation une « mer de tolérance ». Les autorités locales préviennent les pêcheurs qui vont trop loin et leur disent de faire demi-tour.

Le tribunal arbitral de la Cour internationale de justice de La Haye, chargé de régler le contentieux entre l'Érythrée et le Yémen à propos des archipels de Zuqar-Hanish et de Zubayr dans la Mer Rouge, a reconnu la souveraineté territoriale du Yémen tout en précisant que « cette souveraineté entraîne la continuité des droits de pêche traditionnels, en particulier le libre accès à la ressource et sa jouissance par les pêcheurs du Yémen et de l'Érythrée. Il y a là matière à réflexion : partout où des zones économiques exclusives sont mitoyennes, les pays concernés devraient reconnaître officiellement et mutuellement les droits de pêche traditionnels. Cela signifie bien sûr que des pêcheurs de l'un des pays pourraient venir dans les eaux territoriales de l'autre dans la mesure où ils n'utilisent pas des moyens de capture non sélectifs et destructeurs.

Même là où on arrête et on emprisonne des gens pour pêche illégale, par exemple les équipages des bateaux sri lankais « multiday » qui ciblent le thon dans divers pays de l'Océan indien, il pourrait y avoir des accords autorisant les pêcheurs à petite échelle équipés d'engins de capture sélectifs à accéder de manière limitée aux stocks excédentaires d'un pays voisin.

En reconnaissant officiellement les droits de pêche traditionnels et en développant des mécanismes bilatéraux ou régionaux pour le partage de la ressource, on pourrait dans une large mesure éviter ces incarcérations dégradantes. Le problème aura toute sa place dans l'ordre du jour de la Conférence sur l'Océan Indien qui se tiendra du 6 au 13 octobre 2001 à Chennai, Inde. Elle est organisée conjointement par l'ICSF et par l'IOI (Institut international des océans).

La pollution tue

Ce qui suit devrait alerter les gens qui travaillent dans des eaux polluées

En Israël, on accuse aujourd'hui la pollution causée par les effluents industriels et urbains de provoquer des cancers chez les pêcheurs et d'autres personnes qui travaillent dans le port de Kishon. Le 24 juin 2001, trente et un pêcheurs, veuves de pêcheurs ou orphelins ont déposé une plainte au tribunal de Haïfa et réclamé des dommages et intérêts s'élevant à plusieurs millions de dollars. Ils accusent six grands établissements pétrochimiques et chimiques (la raffinerie de Haïfa, une fabrique d'engrais, Haïfa Chemicals Ltd...) et une station d'épuration municipale d'avoir pollué sciemment depuis au moins vingt-cinq ans la rivière Kishon qui est d'ailleurs biologiquement morte depuis un bon bout de temps. Les plaignants mettent aussi en cause certaines agences gouvernementales pour avoir négligé de faire respecter les lois et règlements anti-pollution, négligé d'avoir informé les pêcheurs et autres travailleurs du port de pêche des risques potentiels de l'eau et des fumées de leur environnement.

Avec l'aide d'une équipe d'experts pluridisciplinaire, leur avocat a constitué deux dossiers où il apparaît que le port artificiel de Kishon est un piège à polluants, que la rivière Kishon (ou ce qu'il en reste) est le cours d'eau le plus pollué d'Israël, et sans doute l'un des plus pollués de la planète. Les effluents industriels charrient des métaux lourds et des composés organiques très concentrés. Depuis environ 1975, entre 30 000 et 75 000 m³ d'effluents industriels et urbains ont été chaque jour déversés dans le cours inférieur du Kishon.

Selon les données épidémiologiques citées par l'avocat, il existe statistiquement une relation avérée entre l'afflux de polluants, les conditions de travail, l'exposition aux éléments cancérigènes et l'incidence

élevée de cancers chez les pêcheurs et travailleurs du port : 34-44 pour cent de plus que les moyennes nationales. Un médecin spécialiste des problèmes environnementaux déclare qu'il existe une forte probabilité de relation de cause à effet entre les divers types de cancers diagnostiqués et la présence de polluants dans les eaux et les vases du port. Du fait de l'absence d'études spécifiques sur ce cas, il est très difficile d'évaluer l'effet synergique des bouillons créés par tous les polluants qui arrivaient dans cet environnement extrêmement acide.

L'avocat des plaignants, E. Fichman, a fait savoir que tandis qu'il était en train de boucler ses dossiers en vue du procès, quatre autres pêcheurs ont été reconnus cancéreux. Ils viendront s'ajouter à la liste des plaignants. Comme dit un pêcheur : « Nous sommes tous ici porteurs d'une bombe à retardement. Mais nous ne savons pas quand elle va exploser ». Et un autre a fait cette réflexion : « J'aimerais parfois être un dauphin. Au moins on ferait plein de publicité pour nous, et le public s'attendrait sur notre sort ! »

Parmi ceux qui ont porté plainte, quatre personnes faisaient partie de l'équipage d'une dragueuse qui, tous les deux ans, passait deux ou trois semaines à approfondir le port et dégager l'entrée de l'estuaire. Les gens employés à ce travail étaient forcément en contact avec les sédiments fortement pollués. Personne ne les avait jamais mis en garde contre les dangers encourus. Trois d'entre eux sont aujourd'hui décédés d'un cancer. Le quatrième souffre de la même maladie.

Une commission militaire

C'est seulement récemment que les pêcheurs se sont réveillés, lorsqu'une commission d'enquête dirigée par un ancien président de la Cour Suprême d'Israël s'est mise à chercher les causes

possibles des taux de cancers particulièrement élevés chez les commandos-marine.

Ceux-ci avaient en commun d'avoir été à l'entraînement dans l'estuaire du Kishon. Ils avaient nagé, plongé dans ces eaux polluées. Moshe Raba, un patron pêcheur à la retraite qui jusqu'à une date récente avait présidé l'union syndicale des marins pêcheurs de Kishon, s'est rendu compte que dans les autres ports du pays (Ashdod, Yaffo, Acre), les marins ne mourraient pas particulièrement du cancer alors qu'à Kishon, au cours des vingt dernières années, presque tous les décès des pêcheurs étaient attribuables à un cancer. Il a trouvé d'autres pêcheurs qui souffraient du cancer, et d'autres encore qui étaient malades mais hésitaient à aller voir le médecin. Il a fallu les pousser pour faire des tests qui se sont révélés positifs : eux aussi avaient le cancer.

Or beaucoup de gens savaient que Kishon recevait des substances cancérigènes en abondance : les pollueurs, les laboratoires qui de temps en temps faisaient des analyses, la Direction de l'eau qui réglementairement aurait dû couper l'approvisionnement aux établissements pollueurs, l'association interurbaine de l'environnement, diverses autres structures, les mouvements écologistes. Pendant ces années, personne parmi tous ces gens n'a mis en garde les pêcheurs et autres travailleurs du port des risques

présents dans l'environnement : l'air, l'eau, les vases notamment. On s'intéressait seulement à la vie aquatique, on s'inquiétait de l'enlaidissement de la rivière, des risques liés à la consommation du poisson pollué de la baie de Haïfa.

Israël a connu un développement rapide depuis sa création, il y a cinquante ans. Avant que l'opinion publique et les organismes publics ne prennent conscience des dangers de la pollution de l'environnement et de la destruction de l'habitat naturel, il y a eu beaucoup de dégâts de faits. Les marins pêcheurs qui ont porté plainte et les juristes qui les conseillent espèrent sans doute obtenir des indemnités mais aussi rejoindre ceux qui, en Israël et ailleurs dans le monde, luttent contre toute forme de développement qui se moque de la santé des gens. ♣

Cet article a été écrit par M. Ben-Yami (benyami@shani.net), conseiller en matière de pêche, Haïfa, Israël

Une fierté bien mal placée

L'*Atlantic Dawn* est à ce jour le plus grand et le pire de tous les chalutiers géants, et cela en toute illégalité

On se préoccupe à juste titre de l'état actuel des ressources halieutiques, et de deux problèmes qui ont un lien direct avec cet état : la surcapacité de capture, le surinvestissement. Depuis deux ans, les Nations unies essaient par l'intermédiaire de la FAO de convaincre les pays pêcheurs de développer et de mettre en œuvre des Plans d'action internationaux (GPOA). Deux d'entre eux cherchent à lutter spécifiquement contre deux problèmes liés : la surcapacité des moyens de capture et la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (essentiellement des pavillons de complaisance). Depuis 1990, la Commission européenne aussi tente de convaincre les pays membres de la Communauté d'accepter des objectifs de réduction des capacités de capture afin que l'effort de pêche soit en harmonie avec les ressources disponibles. En Espagne, un pays qui dépend beaucoup de la pêche lointaine, environ 600 bateaux ont dû désarmer depuis novembre 1999 à cause de l'interruption de l'accord avec le Maroc.

Comme tous les autres pays, le Maroc voudrait que ses ressources halieutiques profitent en premier lieu à son économie et à sa population. Quel peut être l'avenir de cette flottille espagnole en panne, l'avenir de ses marins, de leurs familles et des entreprises liées à la pêche ? Ces bateaux font-ils partie de la flotte communautaire ou pas ? L'Union européenne doit-elle faire un distinguo entre les bateaux qui opèrent dans les eaux communautaires et ceux qui pratiquent la pêche lointaine ? Quelles règles, quelles dispositions appliquer pour déterminer la taille de la flotte européenne au sein de la Communauté et à l'extérieur ? Voilà des questions qui interpellent les responsables dans le processus de réexamen de la Politique commune des pêches. Ce

processus va tenter de rationaliser et d'harmoniser les quatre grands aspects suivants : conservation de la ressource, structure de la flotte, marchés, relations internationales.

On peut donc s'étonner que ce soit en Europe (d'abord aux Pays-Bas et maintenant en Irlande) qu'on fait construire les plus gros, les plus puissants navires de pêche du monde. Et ils sont surtout destinés à aller exploiter les stocks de pays tiers plutôt que de rester chez eux. Tout comme pour la série de chalutiers géants dont a accouché au cours de deux dernières années la Société hollandaise de pêche pélagique, l'esprit qui a présidé à la construction de l'*Atlantic Dawn* rappelle la mentalité des anciens prospecteurs d'or de la région du Klondike au Canada : on investit et on se rue sur la ressource tant qu'elle dure. On ne peut qualifier cela de pêche responsable et durable !

Des trois super-chalutiers congélateurs pélagiques de plus de 140 m mis en service cette année, l'*Atlantic Dawn* est considéré comme le plus puissant (*Fishing News*, 15 septembre 2001). L'heureux propriétaire est Kevin McHugh, un homme d'affaires irlandais. Et l'Irlande semble en tirer un orgueil national. La presse rapporte que plus de 100 000 visiteurs se sont rendus au port de Dublin pour s'extasier devant le géant. Et sur la côte ouest, il y avait des queues d'une vingtaine de kilomètres sur les routes menant au port de Killibegs où était venue jeter l'ancre la merveille.

Un grand événement ?

Parmi les visiteurs de marque, Bertie Ahern, Taoiseach (premier ministre), et Frank Fahey, ministre des pêches. Ce dernier a déclaré : « C'est un très grand moment pour la pêche irlandaise. Kevin McHugh est la fine fleur de nos marins pêcheurs, en tête du mouvement,

s'aventurant dans l'inconnu... » Son navire est peut-être une merveille de notre époque, mais l'aventure dans l'inconnu, pour citer M. Fahey, devrait plutôt nous inquiéter sérieusement.

Cette fierté nationale et les sourires satisfaits des protagonistes du Droit de la force (*might is right*) sont pour nous source de profonde inquiétude. En Europe comme dans tant d'autres parties du monde, les machos de la pêche jouent des coudes et font taire toutes les voix dissidentes. Pour eux il faut de gros profits, des captures énormes, des technologies puissantes à la pointe du progrès pour assurer l'avenir du secteur, avec des subventions à la clé évidemment. Et tant pis si la plupart des stocks et des lieux de pêche dans le monde sont déstabilisés et en crise.

L'*Atlantic Dawn* fait 144 m de long. C'est le plus grand navire de pêche qui soit, et il se peut qu'il devienne le plus destructeur. Il travaille au chalut pélagique et à la senne coulissante, deux techniques qui sont parmi les moins sélectives. Il paraît que la senne fait plus de 1 000 m de circonférence et 165 m de profondeur. Assez de place pour avaler deux London Millenium Dome (palais des congrès) à la fois !

Il peut congeler 300 tonnes/jour et stocker jusqu'à 7 000 tonnes. Il traitera donc en une seule journée un volume égal aux captures annuelles totales de plusieurs grosses pirogues africaines, quand elles font de bonnes pêches.

Côté subventions maintenant : l'*Atlantic Dawn* représente un investissement de 50 millions de livres, et le gouvernement norvégien a accordé au moins 44 millions de couronnes (3-4 millions de livres) au chantier naval Umoe Sterkoder. Il ne faut pas oublier non plus les droits d'accès qui marchent aussi à coup de subventions : les contribuables européens paient chaque année environ 200 millions de dollars pour que des navires en surnombre de l'Union européenne puissent aller pêcher au loin dans des pays tiers.

Pour ce qui est de « s'aventurer dans l'inconnu », il reste en effet bien des questions sans réponse à propos de l'*Atlantic Dawn* et des autres

super-chalutiers européens. On constate d'ailleurs un silence embarrassé, presque assourdissant, des représentants du secteur de la pêche irlandais. Et on parle de « l'Article 4 », qui désigne cette fameuse tactique irlandaise de contournement des limites prévues par les plans et les règlements : « construisons d'abord, vous poserez des questions après ». De cette façon, les opérateurs se déchargent de leurs responsabilités sur les autorités nationales (et maintenant européennes) pour justifier leurs investissements, souvent en se servant de fonctionnaires obligeants et de juristes astucieux.

Il apparaît que le projet de MacHugh a été réalisé hors du cadre juridique qui régit la construction de nouvelles unités de pêche en Europe. Avant même sa sortie des ateliers norvégiens, le numéro d'immatriculation irlandais était déjà peint sur sa coque. Et pourtant il ne fait pas officiellement partie de la flottille irlandaise qui peut pêcher dans les eaux communautaires. Pour cela, il faudrait que l'*Atlantic Dawn* respecte strictement la réglementation européenne relative aux capacités de pêche. Celle-ci exige que toute unité de pêche soit comptabilisée dans les Programmes multiannuels d'orientation de la pêche (POP). Ce n'est pas le cas pour le super-chalutier.

Alors, s'il n'est pas autorisé à opérer dans les eaux communautaires, où va-t-il aller ? Voilà une question brûlante à laquelle il faudra bien que les autorités européennes et irlandaises répondent. Pour le moment, l'*Atlantic Dawn* serait en pêche du côté de la Mauritanie, dans le cadre d'un accord privé négocié par la Société hollandaise de pêche pélagique. Mais à l'avenir son sort dépendra vraisemblablement des accords entre l'UE et des pays tiers, subventionnés par l'argent des contribuables européens. Et si ces accords ne fonctionnent plus, on demandera encore aux contribuables européens et irlandais de voler au secours de M. McHugh.

Beaucoup de questions

Si un navire comme l'*Atlantic Dawn* n'a pas le droit de pêcher dans les eaux communautaires, comment des gouvernements européens peuvent-ils en autoriser la construction, sachant qu'il devra aller exploiter les ressources

halieutiques d'un pays étranger ? Quelle attitude la Commission européenne devrait-elle avoir vis-à-vis de ce type de bateau lorsqu'elle négocie des droits d'accès avec des pays tiers ? Est-il convenable que ces accords fournissent une échappatoire officielle à des investisseurs comme McHugh ? Pour ce qui est des droits de pêche dans les eaux communautaires (où des super-chalutiers hollandais ciblent déjà le hareng et le maquereau), il y a cette autre question embarrassante : l'*Atlantic Dawn* est-il, oui ou non, inclus dans le tonnage total autorisé de l'Irlande ? Sans s'en rendre compte, la flottille pélagique irlandaise pourrait aussi se retrouver dans l'ombre de l'*Atlantic Dawn*, peut-être même sous pavillon hollandais et non pas irlandais. Un nouveau tempo dans la valse des pavillons (quota hopping) !

Pour ce qui est de l'avenir, jusqu'au milieu de 2001, l'UE a la possibilité de déployer 22 unités de pêche dans les eaux mauritaniennes. Pour le moment, il y a 6 bateaux hollandais qui profitent de ces licences. Par ailleurs, les pays de l'ancienne Union soviétique ont avec la Mauritanie un accord qui autorise 50 bateaux à venir exploiter les stocks de pélagiques.

Au début des années 1990, l'effondrement de la flottille de pêche lointaine russe qui opérait en Afrique de l'Ouest a permis à d'autres d'arriver sur le secteur. D'où

l'accord UE-Mauritanie de 1996 et la construction des chalutiers géants européens.

Le départ des Soviétiques ouvrait sans doute des possibilités, qui trouvaient vite leurs limites compte tenu des nouvelles technologies. La capacité de capture de ces nouveaux navires est en moyenne cinq fois supérieure à celle des anciens chalutiers pélagiques de l'ex-URSS. Les 6 super-chalutiers hollandais qui opèrent actuellement dans les eaux mauritaniennes sous licences européennes équivalent à 30 de ces chalutiers russes ! Avec l'arrivée de dizaines d'unités modernes venues des pays de l'ex-URSS et des navires géants comme l'*Atlantic Dawn*, peut-on encore parler de pêche durable ?

La sardinelle

En Afrique de l'Ouest, la sardinelle est le principal petit pélagique ciblé par les super-chalutiers européens. Elle migre entre le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et plus vers le sud. On estime que depuis le début des années 1990, les captures totales sont passées de 300 000 tonnes à plus de 500 000 tonnes. Les flottilles artisanales, surtout sénégalaises, en produisent une bonne part : plus de 300 000 tonnes. La sardinelle c'est « le pain quotidien » des petits pêcheurs. Le secteur artisanal, très dynamique, repose en grande partie sur l'exploitation de ce poisson qui fait aussi l'objet d'une transformation et d'une

commercialisation importantes. L'accès à cette ressource est donc vital pour la pêche locale, pour ses activités traditionnelles, pour l'alimentation des populations au Sénégal et dans les autres pays ouest-africains.

Les captures des chalutiers géants européens sont estimées à 150 000 tonnes. Les Hollandais ont déclaré qu'ils espéraient parvenir à des captures annuelles de l'ordre de 300 000 tonnes. Et ils affirment qu'ils contribuent non pas à fragiliser mais au contraire à renforcer les approvisionnements en poisson dans une région qui en consomme beaucoup : « Prendre le poisson là où il n'y a pas de pêcheurs et l'écouler là où il n'y a pas assez de poisson ». On peut s'interroger sur la véracité d'une telle déclaration.

En commercialisant leur poisson bon marché en Afrique de l'Ouest, ces industriels concurrencent directement le secteur artisanal et créent des circuits commerciaux totalement dépendants des importations. Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on ira vers une pêche durable et qu'on assurera dans la durée la sécurité alimentaire des populations locales. Ces stocks pélagiques sont fragiles et sujets à de grandes variations. La forte concentration de navires industriels dans la région constitue assurément pour eux une menace. Quand la ressource s'effondrera, où ces géants iront-ils chercher fortune ? Dans le Pacifique-Sud,

au large du Chili, dans l'Atlantique-Sud, dans l'Océan Indien, de nouveau en Europe peut-être ? A qui le tour de se faire avaler ?

La question suivante est aussi d'importance : qui doit pouvoir accéder en priorité à ces ressources convoitées mais fragiles ? Les armements étrangers tournés vers le marché international ou les pêcheurs artisans des pays riverains dont la production fait l'objet d'une transformation dynamique, source de nombreux emplois et adaptée aux besoins et aux goûts locaux ? En toute logique, et en application des conventions internationales relatives à la pêche, on devrait s'en tenir au principe de précaution, aux critères du développement durable et protéger les droits d'accès des communautés de petits pêcheurs des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Les Irlandais ont-ils envie de passer, aux yeux du reste du monde, pour des prédateurs versés dans l'art de faire valser les pavillons ?

Brian O'Riordan, secrétaire du Bureau de l'icsf à Bruxelles, exprime ici un point de vue personnel, étayé par des données puisées à diverses sources

Les choses bougent

Mais pour les petits pêcheurs, la route vers une reconnaissance officielle sera sans doute longue

Avec le recul on prend conscience de beaucoup de choses, mais la facture est parfois salée. C'est particulièrement vrai à Madagascar où depuis un certain nombre d'années plusieurs Ong européennes s'intéressent au secteur maritime. Ayant tiré les leçons parfois douloureuses du passé, elles ont fini par modifier leurs façons de penser et d'agir, notamment pour ce qui concerne le droit à des moyens d'existence et à la sécurité alimentaire des populations qui pratiquent la pêche traditionnelle. A vrai dire, c'est depuis environ quatre ans seulement qu'elles intègrent ces aspects. Auparavant les Ong de développement élaboraient leurs programmes en dehors de Madagascar, et cela portait essentiellement sur des transferts de technologie, des formations à l'étranger, un soutien institutionnel aux gens de mer.

Avec ce que nous savons maintenant sur la pêche traditionnelle malgache, il est évidemment facile de critiquer aujourd'hui les organismes français qui ont financé le transfert d'un chalutier à Madagascar, il y a une dizaine d'années. S'ils avaient été réellement au fait de la situation comme nous le sommes aujourd'hui, il est probable que le projet serait tombé à l'eau bien avant d'échouer sur la grande île. A l'époque, il avait l'appui sans réserve d'Ong (Comité catholique contre la faim et pour le développement, Apostolat de la mer) et des milieux de la pêche français (Le Marin, Crédit Maritime, des sympathisants de diverses communautés de pêcheurs).

Pour tout ce monde, le modèle de développement des pays du Nord convenait aussi à la pêche à petite échelle des pays en développement, et les structures mises en place s'inspiraient des pratiques des Ong du Nord. Il y avait également une certaine confusion sur la

nature des pêches artisanales. Les normes officielles françaises ou malgaches n'ont pas grand chose à voir avec les réalités de la pêche traditionnelle à petite échelle pratiquée par les populations littorales de Madagascar. En France, un petit bateau côtier ça peut être un solide chalutier de 20-25 m, officiellement classé dans la catégorie « artisan ». A Madagascar on désigne par « secteur artisanal » une petite flottille de chalutiers qui font au maximum 50 CV. La pêche traditionnelle, dite à petite échelle ou artisanale dans d'autres pays, n'est toujours pas ici une catégorie officiellement reconnue.

C'est en grande partie pour ces raisons qu'en mars 2001 a eu lieu, pour la première fois, une rencontre entre des représentants de certaines communautés de pêcheurs et de l'administration afin de débattre ensemble des besoins prioritaires de ce secteur. Elle était organisée par le Collectif des organisations maritimes malgaches (COM) avec l'appui du CCFD, de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE) et le Collectif d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Elle avait pour thème *Développement durable, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire : le rôle des communautés de pêcheurs traditionnels de Madagascar*. Dans la longue marche vers une reconnaissance institutionnelle de la pêche traditionnelle par les autorités malgaches, c'était là assurément un pas de plus de fait.

La France très présente

Le gouvernement français et les industriels français sont très présents dans le secteur de la pêche malgache (voir *Or rose et eaux troubles*, SAMUDRA n 25, p. 27-30). Dans un tel contexte, pour les communautés de pêcheurs traditionnels le chemin à parcourir semble long et bien difficile. Il faut qu'elles créent des groupements, que ceux-ci se constituent

en réseau national pour mieux représenter leurs intérêts et leur permettre de participer aux divers processus de prise de décision et de gestion. En plus, ces communautés sont dans un environnement très déroutant, très concurrentiel. Deux importants programmes nationaux de développement de la pêche et du littoral sont en cours de lancement et l'Union européenne verse des sommes rondellettes au gouvernement malgache en contrepartie des droits d'accès. Une partie de ces fonds est en principe destinée à développer la pêche traditionnelle.

Soutenu par l'aide publique française au développement, les entreprises de pêche françaises à Madagascar (GAPCM) proposent un outil expérimental pour résoudre les problèmes de répartition de la ressource et les conflits entre les divers secteurs de la pêche. Il s'agit des zones d'aménagement concerté (ZAC). Ce projet a reçu l'aval du ministère de la pêche malgache et au cours des cinq prochaines années il devrait surtout permettre de trouver des solutions aux conflits et d'encourager un développement rationnel de la pêche crevette.

Le GAPCM reconnaît qu'il reste à figner, à mieux définir ces ZAC. Toujours est-il que les priorités des armateurs français et ce projet appuyé par des fonds publics français occuperont une place dominante dans le débat sur la gestion des pêches

malgaches. Plutôt que de promouvoir un développement autonome de la pêche traditionnelle locale, le GAPCM voudrait que cette petite pêche côtière devienne en quelque sorte prestataire de service pour la filière de la crevette. Par ailleurs, l'Office national pour l'environnement (ONE) cherche à mettre en place une gestion intégrée du littoral. C'est le projet GELOSE (Gestion locale sécurisée) qui adopte une approche décentralisée de la gestion et de la préservation de la ressource. Cela devrait faciliter la formation de groupements locaux qui participeraient à des conseils provinciaux pour gérer les ressources côtières et l'activité sur le littoral (forêts, agriculture, aquaculture, pêche essentiellement). GELOSE et ZAC ont des approches complètement différentes : dans le premier cas il s'agit de gestion locale, dans le second cas il s'agit de la répartition des droits d'accès.

Il est à noter que c'est peut-être le renouvellement de l'accord de pêche UE-Madagascar de 1998 qui a paradoxalement poussé vers une reconnaissance institutionnelle de la pêche traditionnelle, par le biais de l'usage à faire des fonds compensatoires. Pour la première fois, certaines dispositions prévoyaient en effet un appui à ce secteur.

L'action militante

La première reconnaissance symbolique a sans doute été obtenue grâce aux efforts du Programme maritime malgache (PMM),

qui est une plate-forme associative et syndicale, et à la campagne lancée par la CAPE de Bruxelles. Le PMM et la CAPE avaient demandé à un certain nombre d'Ong de développement (CCFD, ICSF, Entraide et Fraternité...) d'écrire aux autorités malgaches et européennes.

La première phase de l'action avait été de chercher à mieux connaître la pêche traditionnelle. En mai 1998, lors du renouvellement de l'accord de pêche, Ong malgaches et européennes se sont concertées afin que ce secteur puisse trouver sa juste place.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les communautés de pêcheurs dans les régions de Mahajanga, Toliary et Toamasina. Les gens ont été informés de l'existence de l'accord de pêche, en particulier des articles concernant leur activité : ligne budgétaire pour la pêche traditionnelle, surveillance et suivi...

Il a aussi été question des armements européens présents dans la filière crevettière, et les participants ont considéré que leurs opérations constituent une menace pour le secteur traditionnel. On a parlé tout spécialement des pêcheurs de la côte ouest. Il y a eu aussi des rencontres avec des représentants de structures officielles (responsables politiques malgaches, FAO, UE...) et une campagne de presse pour lancer un débat sur le contenu et la mise en œuvre de l'accord de pêche. Et le 15 mai 1998 s'est tenue une conférence de presse sur le thème *Pour un accord de pêche qui tienne compte du développement durable*.

Parmi les enseignements qui ont été tirés de cette première phase, il y a notamment le constat suivant : pour que les programmes d'action soient vraiment efficaces il est indispensable que les pêcheurs eux-mêmes soient tout d'abord bien conscients de leurs droits et devoirs. Autrement dit, ce sont eux les premiers responsables quand il s'agit de décider des actions à entreprendre pour améliorer leurs conditions de vie. Jusqu'à présent tous les grands échanges d'information, toutes les grandes décisions ont été le fait d'intervenants (Ong internationales, organismes divers, gouvernement, administration...) extérieurs au secteur de la pêche traditionnelle.

C'est cette prise de conscience qui a formé la base d'une collaboration nouvelle entre Ong malgaches et européennes. Il s'agissait donc d'obtenir des autorités une reconnaissance officielle de la pêche traditionnelle. Dans l'immédiat on a organisé un atelier sur *L'avenir de la pêche traditionnelle* auquel ont participé des représentants de petits pêcheurs venus des diverses régions du pays. Ceux qui l'avaient préparé s'inspiraient largement, pour ce qui était de leurs motifs et de leur stratégie, d'un stage de formation organisé en août 1998 par l'ICSF au Ghana (voir SAMUDRA n 21, Compte rendu, p. 3-7). A ce stage qui portait sur l'analyse sociologique et les stratégies d'organisation, il y avait deux personnes venues du mouvement associatif malgache et qui allaient par la suite fortement influencer l'approche des Ong sur la question du développement des communautés de pêcheurs de Madagascar.

Les deux Malgaches avaient tout particulièrement retenu le débat sur les diverses approches du développement (moderne et traditionnel) : transmission du savoir-faire, choix des techniques (bateaux, engins de capture, transformation), contrôle exercé par la société (gestion, division du travail entre hommes et femmes). Sans oublier évidemment un message clé exprimé par des femmes formatrices du Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS) : « Les partenaires des pêcheurs ne peuvent être que d'autres pêcheurs. Les Ong de l'Europe ou d'ailleurs peuvent seulement nous aider en appuyant ces partenariats ».

Questionnaire d'enquête

Par la suite un questionnaire a été rédigé pour aider à mieux comprendre divers aspects de la vie des communautés de pêcheurs traditionnels, notamment leurs structures sociales et leur évolution récente. Ce document a été traduit en langue malgache et a servi à réaliser des enquêtes sur le terrain dans dix localités représentatives de la pêche traditionnelle : Nosy Be, Ankazomborona, Majunga, Maintirano, Morondava, Tulear, Fort-Dauphin, Farafangana, Manakara, Marosiky, Vatmandry, Toamasina, Soanierana-Ivongo, Manakatafana, Sainte-Marie.

Une fois toutes ces visites terminées, les délégués de ces localités se sont réunis à Majunga en mai 1999 pour parler de l'avenir. Pour bon nombre de ces personnes c'était la première fois qu'elles avaient l'occasion d'échanger avec les autorités. Plusieurs fonctionnaires de haut rang et des techniciens chevronnés étaient là. Les participants ont produit une « Recommandation des pêcheurs » énumérant vingt points spécifiques et qui a été remise aux officiels. Parmi les sujets abordés citons : propriété des bateaux et de l'équipement, production, transformation, commercialisation, marchés, rôle et responsabilités des femmes (pour le commerce ou la collecte des produits de la mer), les pêcheurs doivent avoir le droit de prendre eux-mêmes des décisions pour leur secteur d'activité.

Le problème de la zone traditionnelle des 2 milles a évidemment été cité car il préoccupe beaucoup les gens : une affaire prioritaire car les autorités malgaches étaient en train de préparer un décret sur l'utilisation de cette zone et ses droits d'accès. C'est dans la bande littorale que la pêche traditionnelle est particulièrement active, et c'est également là que les conflits avec les crevettiers industriels sont les plus fréquents.

La seconde étape de ce processus d'organisation a été de définir les droits et responsabilités du secteur traditionnel. Les Ong ont retenu cette question des 2 milles à la demande des pêcheurs eux-mêmes et parce que c'était un moyen d'intervenir dans le débat sur les politiques de pêche à Madagascar, notamment dans la perspective du prochain décret sur cette zone. Une collaboration s'est alors établie entre Ong locales et Ong internationales. C'était indispensable pour bien voir dans quelle mesure une zone de pêche réservée convenait aux réalités de la pêche traditionnelle à Madagascar, et le débat s'en trouverait clarifié. Les enquêtes sur place entraient dans le cadre d'une étude plus générale de l'ICSF qui portait sur la pertinence des zones de pêche réservées officiellement à la pêche traditionnelle comme instrument de gestion : conduisent-elles à une exploitation durable de la ressource (en limitant

l'accès), permettent-elles de protéger les droits des communautés littorales où l'on pratique la pêche traditionnelle à petite échelle pour trouver à manger et gagner sa vie ? Ces droits leur sont expressément reconnus par le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (Article 6.18).

Voici comment on a procédé pour cette enquête. Un questionnaire a été rédigé et, en mai-juin 2000, on a envoyé un courrier aux pêcheurs, avec un certain nombre de documents pour les aider à participer au processus. En juin-juillet 2000, des intervenants locaux se sont rendus dans huit sites où la pêche traditionnelle est particulièrement active : Nosy Be, Mahajanga, Maintirano, Toliary, Manakara/Farafangana, Vatomaniry, Toamasina, Manakatafana. En tout vingt-huit associations locales ont pu s'exprimer, 1 650 pêcheurs ont été touchés, et on estime à plus de 10 000 le nombre de pêcheurs en activité dans ces localités. Les données de l'enquête ont été mises en forme en deux documents, l'un de portée générale, l'autre procédant par région. Ces documents ont ensuite été remis aux délégués (deux par site) des pêcheurs dans les huit sites susmentionnés pour qu'ils puissent faire l'objet d'un débat lors d'une réunion prévue entre le 25 et le 28 août 2000. Puis vingt délégués des communautés qui avaient participé à l'enquête se sont retrouvés à Toamasina avec diverses personnes ressource appartenant à des Ong locales et internationales (COM, ICSF, CAPE). Il s'agissait d'évaluer, d'analyser et de faire circuler les résultats de l'enquête. Voici quelques-uns des principaux aspects qui ont été abordés :

- Comment définir ce secteur
- Qui peut-on considérer comme pêcheur traditionnel
- Sur quels critères se basent les pêcheurs traditionnels pour considérer quelqu'un comme l'un des leurs.
- La majorité des personnes interrogées appartenaient à des familles de pêcheurs. Tous les pêcheurs traditionnels ont déclaré que la pêche constituait leur

activité principale et leur gagne-pain.

L'étude signale également que l'usage d'engins de capture particuliers, le respect des traditions familiales, les restrictions et les tabous sont des pratiques communes à tous les pêcheurs traditionnels. Dans la pêche traditionnelle, la vulnérabilité est un facteur très présent, sous diverses formes :

- Embarcations et engins de pêche, mauvais temps, collisions (surtout avec des bateaux industriels) ;
- Les communautés traditionnelles soulignent la concurrence exercée par d'autres opérateurs (aquaculture industrielle, pollution d'origines diverses du littoral) ;
- Si la zone côtière est surexploitée, la ressource qui fait vivre les familles de pêcheurs va disparaître, et c'est la survie même des populations littorales qui est menacée.

A cause de cette vulnérabilité et parce que la pêche traditionnelle tient une place importante dans le développement du pays (elle fournit de l'emploi et des protéines aux familles, aux populations qui vivent le long de la côte), il importe de

protéger les activités de ce secteur. Il faut aussi que la pêche traditionnelle soit officiellement reconnue par les pouvoirs publics pour ce qui est de la représentation générale du secteur de la pêche au niveau national et des actions à entreprendre par les autorités (recensement, impôts et taxes, subventions...). Les participants ont insisté sur cette question de reconnaissance de la pêche traditionnelle par l'administration et le pouvoir politique. On leur a dit que dans bon nombre de pays la petite pêche a obtenu un certain statut aux yeux de l'administration. Mais les politiques des pêches ne reconnaissent généralement pas officiellement la pêche traditionnelle en tant que telle. Lorsque c'est le cas, cela reste malgré tout très insuffisant.

Les représentants de l'administration qui étaient présents à la réunion ont expliqué qu'il était bien malaisé de donner un statut officiel à ce secteur parce qu'il reste mal connu et que les petits pêcheurs eux-mêmes se méfient de l'administration. Ils ont aussi fait remarquer qu'une prise en compte administrative de ce secteur entraînerait un certain nombre de servitudes (bureaucratie, taxes et impôts) qui auraient peut-être un effet négatif sur son activité.

Notons que ces représentants des autorités malgaches ont quand même reconnu « que la pêche traditionnelle

L'affaire des 2 milles

La zone des 2 milles fait l'objet d'un débat conflictuel. C'est dans un décret daté du 5 juin 1922 qu'on parle officiellement pour la première fois de cette zone. L'article 10 précise que l'usage du chalut pour pêcher toutes espèces de poisson est autorisé seulement à une distance de deux milles nautiques de la côte. Les propriétaires des chalutiers crevettiers industriels contestent la validité juridique de ce document car il existe un autre décret de 1971 qui déclare : « Par dérogation à l'article 10 du décret du 5 juin 1922, les licences de pêche au chalut peuvent autoriser leurs détenteurs à pêcher la crevette dans la zone des 2 milles à compter de la côte... ». Les armateurs affirment également que leurs opérations ne seraient pas viables s'ils n'étaient pas autorisés à pêcher dans cette zone. Et ils soulèvent le problème des distances officielles sur la côte : à partir de quelle ligne de base va-t-on mesurer les 2 milles ?

existe, qu'elle contribue à gagner des devises pour le pays, quelle joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté... ». Et l'adjoint au maire de Taomasina a déclaré que l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs traditionnels devait constituer une priorité.

La reconnaissance des droits des pêcheurs doit se matérialiser par la protection de leurs zones de pêche traditionnelles. Les pêcheurs qui étaient là ont réaffirmé leur droit de propriété sur ces périmètres et leur droit de jouir des ressources qu'ils contiennent. Ils réclament donc une reconnaissance et une protection officielles de leurs droits d'accès. Ils veulent aussi pouvoir participer à la gestion de ces zones côtières et de la ressource pour assurer une exploitation durable des stocks et lutter contre la pollution du rivage. La troisième phase visait à obtenir la reconnaissance officielle des droits des communautés de pêcheurs traditionnels. Après la réunion de Tamatave, un certain nombre de choses significatives se sont produites. Madagascar a récemment finalisé la procédure nationale en vue de la ratification de la Convention sur le droit de la mer des Nations unies. N'oublions pas cependant que la ratification par le parlement selon les lois propres au pays ce

n'est pas la même chose que la ratification selon le droit international. Dans ce dernier cas, l'instrument de ratification doit être remis au secrétaire général des Nations unies, pour ce qui nous intéresse. Il est permis d'espérer qu'une fois toutes ces choses faites, les communautés de pêcheurs traditionnels se sentiront plus fortes pour défendre leurs droits sur la zone des 2 milles.

Pendant la présidence française de l'Union européenne, au cours du deuxième semestre 2000, le réseau associatif français Agir Ici a mené une campagne d'opinion qui remettait notamment en cause l'usage de fonds publics français et européens pour le développement de la pêche industrielle à Madagascar. Le ministère français de la coopération et la Commission européenne étaient directement visés. Onze mille personnes ont envoyé un courrier aux autorités françaises et européennes. Les armements industriels qui opèrent à Madagascar se sont alors empressés de faire savoir publiquement qu'ils tenaient compte des intérêts de la petite pêche traditionnelle. Et ils ont proposé le projet de ZAC (zone d'aménagement concerté) qu'ils avaient demandé au CEASM, un organisme français, d'élaborer spécialement.

Terminons par ces paroles de Félix Randrianasoavina, secrétaire exécutif du COM : « S'engager dans un débat avec le secteur industriel, dans la situation actuelle, ça pourrait bien être un piège pour les authentiques pêcheurs traditionnels. Ils ont déjà fait un bon bout de chemin ensemble pour se défendre. Ils veulent être reconnus à leur juste place. Nous devons respecter leur combat, essayer de les écouter, rester patients même s'ils n'ont pour le moment rien à nous dire. Ce n'est peut-être pas eux qui sont lents ; c'est peut-être nous qui voulons courir trop vite ». 🍄

Cet article a été écrit par Brian O'Riordan, chargé du Bureau de l'ICSF à Bruxelles

Trouver un équilibre entre les diverses priorités

Il faut absolument établir une zone de pêche réservée au secteur artisanal

Dans la plupart des pays du Sud, les populations littorales ont, de temps immémorial, vécu de la mer en pratiquant une pêche artisanale. De nombreuses études font clairement ressortir que cette activité reste une source de revenus et de nourriture vitale, et elle génère des activités connexes qui dynamisent l'économie là où il existe peu d'autres ressources et peu d'autres possibilités.

Le présent article se propose de présenter la pêche artisanale de la Mauritanie, qui a pris son essor seulement vers la fin des années 1980, les populations Imraguen étant un cas à part. Le secteur artisanal est donc généralement très modernisé et il cible des espèces essentiellement destinées à l'exportation. Ce que l'on vient de dire sur la place de la pêche artisanale dans de nombreux pays du Sud est aussi vrai pour la Mauritanie. Son importance économique et sociale va grandissante : c'est une activité essentielle pour l'ensemble de l'économie.

Depuis plusieurs années, afin de protéger le secteur artisanal, les autorités s'efforcent d'établir une répartition zonale des activités de pêche (ring fencing). Certains périmètres sont autorisés uniquement aux petits bateaux. Il serait bon de se reporter à l'article *Initiatives et mesures incertaines* paru dans le numéro 27 de SAMUDRA : « Parmi les solutions proposées ici et là à travers le monde pour protéger les petits pêcheurs, il y a l'instauration de zones de pêche exclusives pour le secteur artisanal ou traditionnel ».

Voyons plus précisément ce qu'il en est de la zone de pêche artisanale mauritanienne, voyons la place qu'elle

occupe dans le secteur de la pêche en général, qui joue un rôle si déterminant dans l'économie nationale. En prenant des mesures pour grillager en quelque sorte des périmètres réservés à la pêche artisanale, on lui offre sans doute une certaine protection. Mais cela pose aussi des problèmes pour son développement si elle est de fait cantonnée dans cet espace et si l'on ne contrôle pas les incursions des bateaux industriels.

Une très forte activité a été enregistrée récemment dans la pêche au poulpe. Il ne suffit donc pas de délimiter des secteurs réservés : encore faut-il encadrer strictement les opérations des navires de pêche lointaine qui bénéficient d'un droit d'accès dans la zone économique exclusive (ZEE).

Le poulpe (*Octopus vulgaris*) et autres céphalopodes sont les espèces les plus intéressantes commercialement. Le Centre national des Recherches océanographiques et de pêche (CNROP) a récemment organisé une réunion d'un groupe de travail international à laquelle participaient des représentants de la FAO, de l'Union européenne et plusieurs spécialistes du poulpe de renommée internationale.

Il était question de la gestion des ressources halieutiques de la Mauritanie, et l'on a souligné la vulnérabilité des stocks de céphalopodes. Les stocks de poulpe notamment, qui fournissent 80 pour cent du chiffre d'affaires annuel de la pêche mauritanienne, s'amenuisent de façon alarmante.

Des mesures partielles

Face à l'évidence, le ministre des pêches a suspendu la mise en service de nouvelles



Mauritanie



unités pour le poulpe. Il semble cependant que cette mesure s'applique seulement aux bateaux mauritaniens, que les choses soient plus souples pour les bateaux européens et autres flottilles étrangères. Alors que les négociations pour un nouvel accord de pêche sont en train de se conclure de manière confidentielle, à huis clos (la pêche locale n'est pas représentée), il est peu probable que des mesures restrictives semblables soient imposées à la flottille internationale.

Ceux qui dans l'Administration souhaitent la signature d'un nouvel accord mettent en avant le départ des chalutiers chinois. A vrai dire, ceux-ci avaient arrêté de pêcher il y a un bon bout de temps, et leur départ ne semble pas avoir entraîné un mieux dans les pêcheries, qui sont dans un triste état. L'argument avait été déjà utilisé pour le dernier accord, mais le CNROP estime que l'effort de pêche est actuellement excédentaire de 30 pour cent !

La crise qui touche le secteur de la pêche depuis la signature de l'accord de 1996 confirme que les prévisions pessimistes du CNROP étaient plus que fondées. La Mauritanie paraît disposée à renouveler les dispositions de l'accord de pêche en cours avec l'UE. C'est inquiétant, et les professionnels sont tout à fait contre, surtout dans le secteur artisanal.

Pour cerner le problème lié à la zone de pêche réservée à la pêche artisanale mauritanienne, il est nécessaire de le restituer dans le contexte local, notamment celui du secteur de la pêche dans son ensemble. La Mauritanie figure dans la liste des pays les moins avancés et les plus lourdement endettés de la Banque mondiale.

Selon le PNUD, elle occupe la 150ème position sur 175 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain. Bien que le secteur rural, base séculaire de l'activité de la population mauritanienne, occupe toujours le premier rang dans l'économie nationale, que le secteur minier constitue un des piliers du secteur moderne, disputant la première place pour les exportations au secteur de la pêche, celui-ci est devenu le moteur principal du développement du pays, fournissant plus de 50 pour cent des

recettes en devises, 10 pour cent du PIB, entre 25 et 30 pour cent des recettes budgétaires, et près de 30 000 emplois.

Les eaux de l'Atlantique Centre-Est qui bordent à l'ouest le territoire mauritanien sur 700 km sont réputées pour l'abondance et la diversité de leurs ressources biologiques, dues à l'existence dans ces eaux d'un intense upwelling (phénomène de remontée d'eaux profondes riches en sel minéraux créant en surface, au contact des rayons solaires, une intense activité chlorophyllienne).

Aussi, la zone économique exclusive mauritanienne fait partie des zones les plus riches du monde en ressources halieutiques. La ZEE mauritanienne occupe une superficie de 230 000 km, avec un plateau continental de 39 000 km, dont 9 000 km occupés par l'ensemble baie du Levrier-banc d'Arguin. Au niveau du cap Blanc, le plateau continental a une largeur de 40 milles. Il prend ensuite son maximum d'extension au droit du banc d'Arguin où il atteint 80 milles. A partir du cap Timiris, il n'excède pas 30 milles. Le banc d'Arguin est l'une des composantes les plus remarquables du littoral mauritanien. Il s'agit d'une zone de hauts fonds large d'environ 50 milles, limitée à l'ouest par une bande de brisants, sauf dans la région du cap Blanc. Il est constitué d'une série de bancs de sable et de vase, couverts d'herbiers de phanérogames, s'appuyant sur quelques affleurements rocheux.

Sa profondeur n'excède pas 4 m, sauf dans sa partie est où elle atteint 14 m. La partie sud est occupée par plusieurs îles sur lesquelles évolue une des populations d'oiseaux de mer les plus importantes et les plus rares de la planète. Le banc d'Arguin fait partie du Parc national du banc d'Arguin (PNBA), zone protégée créée en 1976, qui longe le littoral sur 180 km, couvrant une superficie terrestre et maritime de 12 000 km. Il s'agit d'un site écologique remarquable, classé comme Zone Humide d'importance internationale par la convention RAMSAR, Site du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, et récemment offert comme « Don à la terre ».

Il renferme une importante biodiversité, liée à sa forte productivité biologique.



Aussi, le PNBA est régi actuellement par une loi spécifique qui renforce sa protection, son autonomie et sa singularité par rapport au reste de la côte.

Les Imraguens

Le parc est le territoire des Imraguens, qui sont les plus anciennes communautés de pêcheurs du pays, dont la population compte environ 2 500 à 3 000 membres, répartis sur sept villages. En matière de pêche, seuls les Imraguens sont autorisés à exercer une activité à croissance contrôlée, avec leurs outils traditionnels, notamment des *lanches* à voile, les moteurs y étant strictement prohibés.

Le parc ne renferme cependant pas de stocks halieutiques aussi importants que les zones voisines : les principales espèces de la ZEE y sont soit pratiquement absentes (cas des céphalopodes), soit présentes en quantités faibles constituées de spécimens de petite taille à faible valeur marchande.

Selon le Centre national des Recherches océanographiques et de pêche (CNROP), la prise maximale équilibrée (MSY) totale des ressources halieutiques mauritaniennes est de 1,5 million de tonnes, dont 1 million de pélagiques et un demi-million de démersaux. Les céphalopodes (50 000 tonnes) et les petits pélagiques (980 000) constituent les stocks les plus importants en quantité et valeur commerciale. Les céphalopodes fournissent près de 70% des devises générées par le secteur de la pêche,

l'espèce la plus importante en quantité et valeur étant le poulpe (*Octopus vulgaris*) qui représente près de la moitié du CA du secteur. Le reste est réparti à parts égales entre démersaux divers et pélagiques.

Ces dernières années, un développement mal maîtrisé de l'effort de pêche a provoqué la surexploitation de certains stocks comme le poulpe, le potentiel de celui-ci ayant diminué de 30 pour cent. D'une façon générale, les stocks démersaux sont considérés soit comme surexploités, soit comme pleinement exploités, tandis que l'effort exercé sur les pélagiques serait encore modéré.

Les principales concentrations des stocks halieutiques se trouvent sur la zone côtière, entre les isobathes de 10-80 m. Au nord comme au sud de la ZEE, ces concentrations se retrouvent en deçà et au-delà des 12 milles marins constituant la limite vers le large des eaux territoriales.

Les profondeurs ci-dessus sont aisément accessibles aux pirogues modernes de la pêche artisanale qui y pratiquent la pêche des poissons démersaux et pélagiques à écaille à la ligne et au filet et celle des céphalopodes avec les pots (poulpes) et les nasses.

Mais c'est aussi la zone privilégiée de pêche des chalutiers démersaux, notamment ceux ravitaillant les usines à terre. Aussi il en résulte de fréquents

conflits entre industriels et artisans, coûteux en vies humaines et matériels pour ces derniers. Ces conflits sont accentués depuis quelques années par la baisse des captures.

Pas de tradition maritime

Hormis les communautés Imraguen qui s'adonnaient au niveau du banc d'Arguin à une activité séculaire d'autosubsistance, la population mauritanienne ne possède pas de tradition maritime. Suite à l'exode rural provoqué par la sécheresse qui a sévi dans le pays durant les décennies 70- 80, l'apparition d'importantes agglomérations urbaines le long de la côte et le développement, sous l'impulsion de l'Etat, d'une importante activité de pêche centrée à Nouadhibou, capitale économique située à l'extrême nord du pays, puis à Nouakchott, la capitale politique, plusieurs milliers de jeunes issus du monde rural se sont convertis au métier de la pêche.

Le secteur emploie actuellement quelque 30 000 jeunes mauritaniens, dont 25 000 dans les activités liées à la pêche artisanale. Malgré des timides progrès réalisés durant les années 60-70, la pêche artisanale mauritanienne n'a pris son véritable essor qu'à partir des années 80, avec le développement de la pêche au poulpe au moyen de filières de pots (pièges) et l'expansion de la filière d'exportation de poisson frais vers l'Europe alimentée par la pêche à la ligne.

Les débarquements de poulpe par la pêche artisanale connurent une croissance en flèche, passant de moins de 100 tonnes au milieu des années 80 à plus de 9 000 tonnes en 1993. Mais cette expansion sera arrêtée à partir de 1994, suite à une très forte augmentation de l'effort de pêche chalutier sur les céphalopodes et aux incursions devenues plus fréquentes et plus destructrices des chalutiers de pêche fraîche dans la zone côtière interdite au chalutage. La production oscille actuellement autour de 4 500 tonnes de poulpe, avec trois fois plus de pirogues qu'en 1993.

Malgré sa jeunesse et les difficultés qu'il traverse, le sous-secteur joue un rôle économique et social de premier plan. Outre les retombées habituelles en matière d'emplois, de création et de

redistribution de revenus, de nutrition et de sécurité alimentaire, la pêche artisanale apporte une contribution très importante en matière de devises, en raison notamment des prix élevés à l'exportation obtenus par ses produits, nettement supérieurs à ceux de la pêche industrielle, et du taux élevé de valeur ajoutée qu'elle procure. Avec plusieurs dizaines de millions de dollars de recettes en devises, le sous-secteur a un rôle très important dans l'équilibre de la balance des paiements.

L'espoir d'approvisionner en matière première les quelque dizaines d'usines de traitement construites à Nouadhibou et à Nouakchott repose sur le sous-secteur, de même que pour la fourniture de poisson pour la consommation locale. L'évolution de la pêcherie artisanale de poulpe montre l'intérêt pour la pêche artisanale mauritanienne de disposer d'une zone de pêche propre, efficacement surveillée. Le décret 89-100 du 26 juillet 1989 portant application de l'ancien code des pêches de 1987 définit ainsi la pêche artisanale :

« Les embarcations de pêche artisanale sont des embarcations dépourvues de tout moyen de chalutage et de toute installation de congélation à bord, et dont la puissance continue maximum est inférieure ou égale à 200 chevaux. Les navires ne répondant pas à cette définition sont des navires de pêche industrielle ».

Un arrêté du Ministre des pêches devait définir, en cas de besoin, les différentes catégories de navires de pêche artisanale et de navires de pêche industrielle. Aucun arrêté dans ce sens n'est intervenu. On le voit : il s'agit d'une définition basée sur des critères purement techniques. Le décret en cours d'élaboration va probablement introduire des nouvelles catégories de navires. La proposition soumise par la Commission technique consultative chargée du dossier prévoit trois catégories : des embarcations artisanales, des navires pontés de pêche côtière, des navires industriels.

En réalité, l'évolution de l'armement national montre une tendance vers la disparition de la catégorie intermédiaire de petits navires pontés dont seulement quelques rares vieux spécimens survivent. Pour des raisons liées à un



manque de rentabilité ils ne seront probablement pas renouvelés et la catégorie pêche côtière pourrait ne pas compter un nombre significatif d'unités. La flottille sera alors composée pour l'essentiel de chalutiers congélateurs céphalopodières et de pirogues modernes.

Les pirogues actuelles sont des embarcations en aluminium ou polyester, tournées essentiellement vers la pêche au poulpe, avec une activité complémentaire, exercée hors saison de poulpe, de capture de soles, courbines et requins au filet, et des embarcations en bois de type sénégalais pratiquant la pêche à la ligne pour la capture d'espèces nobles de fond destinées à la filière export du poisson frais, du mullet et des petits pélagiques au filet tournant.

Zones de pêche

La mer territoriale a une largeur de 12 milles marins, mesurée à partir des lignes de base suivantes :

- a) Zone cap Blanc (20°46'N): cap Timiris (19°21'N) : ligne droite joignant la pointe du cap Blanc à la pointe du cap Timiris;
- b) Sud cap Timiris jusqu'à la frontière sud (16°04'N) : la laisse de basse mer.

La répartition zonale des activités de pêche est fixée par décret. Ces zones sont généralement fixées en fonction d'impératifs de conservation des

ressources, mais elles tiennent compte également du souci de ravitaillement des usines locales et du marché national en poisson et, dans une perspective plus large, des objectifs d'intégration du secteur à l'économie nationale. Aussi, ce sont les navires débarquant en Mauritanie qui sont généralement autorisés dans les zones les plus proches de la côte. La zone explicitement réservée à la pêche artisanale est une bande étroite de mer territoriale peu significative, située dans la partie nord des eaux territoriales.

Mais la pêche artisanale jouit d'une zone exclusive de facto, liée à l'interdiction de certains arts de pêche dans une partie de la bande littorale. En effet, la pêche industrielle est prohibée, au nord, à l'est d'une ligne distante de 3 milles de la ligne de base et de 6 milles de la ligne de base au sud. Ceci fait bénéficier la pêche artisanale d'une zone exclusive non négligeable, allant des limites est de la zone autorisée à la pêche industrielle à la côte, avec des restrictions sélectives dans les parties protégées (PNBA).

Pour les propositions figurant dans le projet de décret d'application du code des pêches de janvier 2000 soumis au ministre, la Commission technique a été guidée par le souci d'interdire le chalut démersal, dans les fonds de moins de 25 m, le chalut pélagique dans ceux de moins de 50 m. Cela donne un tracé compliqué pour la zone nord.

Pour la zone sud, il est proposé d'interdire :

	limites zone interdite (distance de la côte)	
	chalut pélagique	chalut démersal
Cap Timiris à Nouakchott	18 milles	9 milles
Nouakchott à la frontière sénégalaise (14°04'N)	12 milles	6 milles

Cependant, les Autorités maritimes sont convaincues de la nécessité de créer une zone exclusive pour la pêche artisanale, légalement réservée à cette activité et efficacement protégée, dont le principe figure dans la politique de pêche du gouvernement.

La commission technique chargée du dossier avait proposé une zone large de 12 milles marins mesurée à partir des lignes de base, mais cette proposition se heurte aux réticences des industriels, notamment celle des armements pélagiques étrangers liés à des intérêts locaux, qui disent que les principales concentrations de sardinelles se trouvent à l'intérieur de cette zone.

L'importance économique et sociale grandissante du sous-secteur de la pêche artisanale et l'aggravation de la compétition et des conflits avec la pêche industrielle en zone de pêche rendent impérative la création d'une zone de pêche réservée à la pêche artisanale, suffisamment large pour permettre son expansion et efficacement surveillée pour protéger ses activités.

Cette zone était l'une des principales demandes des représentants des pêcheurs artisans de la sous-région ouest africaine lors d'un atelier organisé en octobre 2000 à Nouakchott par les Ong CAPE (Europe) et PECHECOPS (Mauritanie) et qui a proposé l'adoption d'une zone de pêche artisanale exclusive de 12 milles mesurée à partir des lignes de base servant à délimiter les eaux territoriales.

Cet article a été écrit par Ahmed Mahmoud Chérif, ancien directeur des pêches de Mauritanie, directeur de PECHECOPS, une Ong mauritanienne



Mauritania

Droit de cité pour le secteur artisanal

Extrait du compte-rendu de l'atelier sur les problèmes et perspectives du commerce du poisson transformé par les artisanes

Transformation et commerce du poisson constituent une activité traditionnelle fort importante en Afrique de l'Ouest. La cuisine locale fait une grande place au poisson séché, fumé, salé, fermenté qui est une précieuse source de protéines jusque dans les régions reculées.

Ce secteur, qui est source d'emplois et de revenus, notamment pour les femmes des communautés de pêcheurs, présente également des aspects sociaux et culturels non négligeables. Et il contribue à assurer la sécurité alimentaire des populations les plus modestes. La commercialisation de la production se fait essentiellement par des circuits dits informels qui font preuve de dynamisme et de souplesse pour répondre à la demande régionale, mais qui se heurtent à un certain nombre de difficultés : insuffisance des moyens de transport, problèmes divers aux frontières, taxes douanières, installations médiocres dans les marchés, manque d'informations sur les débouchés... En Afrique de l'Ouest, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) collabore avec des organisations de pêcheurs et des Ong depuis 1986. Il a tenu un certain nombre de réunions et de stages ayant trait aux problèmes de la pêche artisanale dans divers pays de la région : Sénégal, Ghana, Togo...

Depuis longtemps les femmes du milieu de la pêche cherchent à développer leurs activités à l'échelle régionale. Lors de l'atelier organisé en août 1998 par l'ICSF au Ghana sur le thème *Pêche, analyse sociologique et stratégies d'organisation*, cette demande a été renouvelée. Les personnes présentes, représentant des Ong actives auprès des populations de pêcheurs et des organisations professionnelles, étaient venues de neuf pays d'Afrique, dont six

pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions, on a alors entrepris une étude sur les *Problèmes et perspectives du commerce du poisson dans le secteur artisanal en Afrique de l'Ouest*. C'est dans ce contexte que s'est tenu l'Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest (30 mai-1 juin 2001), immédiatement suivi de la Foire ouest-africaine du poisson artisanalement transformé (2 et 3 juin) à Dakar. Ces deux manifestations étaient organisées par l'ICSF en collaboration avec le Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS) et le Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP), avec l'appui du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) de FAO-DFID.

Les délégations comptaient 64 personnes venues de 13 pays d'Afrique de l'Ouest : Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Ghana, Sierra Leone, Mali, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigeria, Burkina Faso, Mauritanie. Chaque pays était généralement représenté par deux ou trois personnes, mais les délégations du Sénégal, le pays hôte, du Bénin et de Mauritanie étaient plus fortes.

Il y avait des représentants de la pêche artisanale, des formatrices et des commerçantes, des représentants d'Ong et d'organismes publics qui fournissent un appui aux populations de pêcheurs de la région. Il y avait aussi des représentants du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) de FAO-DFID, de DFID (Department for International Development, Royaume-Uni), du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et des fonctionnaires du service des pêches des pays concernés qui font partie des Unités de coordination

nationale mises en place par le projet PMEDP. Etaient également présents des délégués d'organismes français et mozambicains impliqués dans le secteur de la pêche artisanale.

Cet atelier a permis aux transformatrices et aux commerçantes de débattre de façon bien ciblée avec leurs sympathisants des problèmes qui affectent leur vie quotidienne et leurs moyens d'existence. Dans tous les groupes elles ont dit qu'elles avaient besoin de l'appui des décideurs politiques et des organismes de développement. Mais en même temps elles ont insisté sur le rôle essentiel des pêcheurs et des communautés dans les divers processus, sur les responsabilités qui leur incombent. Il faut une démarche participative et des associations solides dans les communautés, au niveau national, au niveau régional. Cela a été dit avec force et clarté.

Il est évident que, avec des appuis appropriés et des politiques adaptées, ces femmes dynamiques pourraient renforcer leurs contacts, ce qui ne manquerait pas de développer les échanges au sein de la région, d'y améliorer la sécurité alimentaire, de diversifier l'activité et les moyens d'existence durables dans le secteur de la pêche artisanale, de favoriser l'intégration régionale.

Déclaration finale de l'atelier :

« Le poisson est important pour la sécurité alimentaire de la région ouest-africaine et les transformatrices et commerçantes du secteur artisanal jouent un rôle crucial pour une meilleure distribution du poisson dans la région. La transformation et la commercialisation artisanales du poisson sont d'une grande importance sociale, culturelle et économique dans la région.

La transformation et la commercialisation du poisson fournissent un revenu et un emploi pour des centaines de milliers de personnes, spécialement les femmes, et sont des activités cruciales pour la pérennisation du mode de vie des communautés de pêcheurs de la région. Reconnaisant cela, nous, représentant(e)s des organisations de travailleurs du poisson et d'ONG de 12 pays de la région Ouest Africaine (Sénégal, Gambie, Sierra

Leone, Mauritanie, Burkina Faso, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Ghana, Nigeria) participant à cet atelier, nous nous engageons à travailler ensemble et à promouvoir la transformation et la commercialisation artisanale dans la région.

Pour atteindre cela, nous sommes bien conscients qu'une action participative est requise au niveau des communautés de pêcheurs et des organisations professionnelles, au niveau des ONG qui travaillent en soutien des communautés de pêche, tant au niveau national, régional qu'international.

Nous demandons aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations sous-régionales et multilatérales, de soutenir la transformation et la commercialisation de la manière suivante:

1. Commerce du poisson

a) Faciliter l'application rapide des programmes CEDEAO (Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest), ceux qui font référence à :

- La réduction et la simplification des formalités complexes de douane et de commerce ;
- L'élimination des taxes imposées sur les produits de la pêche transformés de façon artisanale commercialisés dans la région ;
- La réduction des difficultés commerciales qui proviennent de l'utilisation de monnaies différentes dans la région, travailler à l'établissement d'une monnaie commune. Publier ces mesures dans les médias, par des affichages aux points de contrôle et dans les bureaux des autorités.

b) Réduire le nombre des points de contrôle de douane et de police et stopper le harcèlement des femmes commerçantes de poisson ;

c) Améliorer les facilités de transport dans la région en construisant des routes convenables qui relient les centres de pêche et de transformation aux marchés importants de la région ; améliorer et rénover les infrastructures ferroviaires existantes et en construire de nouvelles ; faciliter la mise à disposition de bateaux cargo pour le transport du poisson dans la région, tant par mer que par les routes fluviales ;

- d) Assister les associations de femmes commerçantes de poisson pour obtenir et gérer leurs propres véhicules pour le transport de poisson ;
- e) Créer et soutenir les banques qui octroient des micro-crédits, et offrir un crédit à faible taux d'intérêt pour les femmes transformatrices et commerçantes ;
- f) Faciliter la dissémination de l'information concernant les marchés, les prix, les réglementations commerciales par la radio locale et d'autres médias de masse, et améliorer l'infrastructure de télécommunication dans la région ;
- g) Utiliser les taxes du marché pour améliorer les infrastructures du marché, pour fournir un abri et un accès à l'espace de vente, pour améliorer les sanitaires et l'approvisionnement en eau, et pour créer des espaces de stockage pour les produits de la pêche ;
- h) Créer un marché central pour le poisson transformé dans chaque pays.

2. Transformation du poisson

- a) Reconnaître le droit des transformatrices des communautés côtières aux sites de transformation sur les plages par des arrangements appropriés comme des titres de propriété des terrains, pour éviter leur éviction par des activités comme le tourisme ;
- b) Assurer que les facilités pour le stockage, l'approvisionnement en eau, les sanitaires et l'approvisionnement en électricité soient mis en place sur les sites de transformation, ainsi que des services de garde d'enfants ;
- c) Fournir une formation pour améliorer les méthodes de transformation de poisson, l'emballage et le stockage, afin d'assurer une meilleure qualité du produit ;
- d) Promouvoir l'utilisation de technologies appropriées pour une meilleure utilisation du combustible, de façon à réduire les risques pour la santé auxquels doivent faire face les femmes transformatrices ;
- e) Faciliter l'accès à la terre qui puisse être géré par les femmes transformatrices comme zones de bois à brûler pour l'approvisionnement en combustible ;

- f) Faciliter la mise à disposition de crédit à faible taux d'intérêt pour les femmes transformatrices.

3. Accès au poisson

- a) Etant donné que les activités de transformation artisanale du poisson dépendent de façon centrale des captures effectuées par la pêche artisanale et de l'existence durable de ressources, il faut protéger les intérêts du secteur artisanal de capture et améliorer l'état des stocks de la façon suivante :
 - Appliquer les législations actuellement en vigueur, mettre en place des mesures de surveillance, de contrôle efficaces, restreindre les activités destructrices de chalutage et réguler l'utilisation de filets mono filaments, des sennes tournantes et des sennes de plage, spécialement dans la zone côtière ;
 - Réduire le nombre des bateaux étrangers qui opèrent dans le cadre des accords de pêche et autres arrangements, spécialement ceux qui visent les espèces pélagiques et assurer que ces bateaux observent les termes et conditions de l'accord et ne s'engagent pas dans la pêche pirate et autres pratiques illégales ;
 - Utiliser les médias pour sensibiliser les communautés de pêche aux mesures de gestion des pêcheries et faciliter les stages et les programmes d'échanges sur ces enjeux.
- b) Assurer une infrastructure appropriée et adéquate aux sites de débarquement, incluant des boîtes isolantes, des facilités pour la réfrigération et le stockage, afin de réduire les gaspillages et les pertes après capture.

Nous reconnaissons la nécessité d'avoir des organisations locales et régionales et nous nous engageons à travailler ensemble sur ces enjeux. Nous demandons aux gouvernements et aux organisations sous-régionales, régionales et multilatérales ainsi qu'aux ONG de nous appuyer dans ce processus. 3

L'atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest s'est tenu au Centre social de Derklé, Dakar, Sénégal, du 30 mai au 1 juin 2001

L'écolabel du MSC

On commence doucement

A Prainha do Canto Verde, les principes et critères du Marine Stewardship Council (MSC) sont utilisés pour une éventuelle certification communautaire

Dans le nord-est du Brésil, la langouste abondait et on a commencé à l'exploiter à partir de 1955. Les pêcheurs les plus âgés se souviennent d'un certain M. Morgan qui s'est mis à travailler avec des casiers apportés de Floride et à exporter sa production vers les Etats-Unis. La pêcherie restait une activité artisanale : on utilisait de petites embarcations de type pirogue, appelées *canoas*, et des radeaux munis d'une voile, appelés *jangadas*. Le mot *jangada* vient de l'Inde mais se rattache au mot malais *changadam*.

Aucun danger de surexploitation de la ressource, jusqu'à l'apparition des moteurs en 1965. Dans les années 1970, la flottille s'est agrandie de façon déraisonnable et des commerçants sans scrupule se sont mis à acheter aussi les langoustes trop petites. C'était les premiers dérapages.

Le secteur de la pêche était administré par un organisme fédéral, la SUDEPE (Superintendance du développement de la pêche), des scientifiques et le syndicat des exportateurs. La pêche artisanale et l'Union des pêcheurs étaient tout simplement laissées de côté. Lorsque la SUDEPE a été remplacée par l'IBAMA (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables), la gestion des pêches est restée très hermétique. La conséquence a été que les captures et exportations de langouste qui avaient atteint les 5 000 tonnes chutaient à 3 200 tonnes en 1993 et à 1 700 tonnes en 1999. La lutte pour obtenir le droit de participer à la gestion des pêches a commencé en 1993 après que des conflits avec des bateaux dont les marins pêchaient avec un équipement de plongée, ce qui était interdit, eurent entraîné des morts de chaque côté. Ne supportant plus le laisser-faire du

gouvernement et des organismes chargés d'appliquer la loi, les pêcheurs de Prainha do Canto Verde ont réagi et ont organisé en guise de manifestation une croisière le long des côtes qui a duré soixante-seize jours. Ils sont descendus jusqu'à Rio de Janeiro à bord de la *jangada* SOS Survival (voir SAMUDRA n 18, 1997).

Au cours des huit dernières années, beaucoup de choses ont changé et les pêcheurs participent désormais aux processus décisionnels. L'association « Instituto Terramar », créée après les manifestations de 1993, a d'abord entrepris de rapprocher les communautés, a lancé une campagne nationale de sensibilisation et accompagné les premières initiatives de gestion communautaire des pêches. On trouvera sur le site www.fortalnet.com.br/~fishnet des informations détaillées sur le projet Prainha do Canto Verde-Instituto Terramar. Mais le gouvernement et les professionnels de la pêche traînaient les pieds. On ne faisait rien pour s'attaquer aux gros problèmes : bateaux trop nombreux, accès à la ressource non encadré, pêche prédatrice...

Je suivais avec intérêt l'expérience du Marine Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des mers) et le débat qui était lancé sur le sujet par l'ICSE. J'entrevois l'usage qu'on pouvait faire de cet outil qui joue sur les lois du marché, et j'imaginai aussi ses limites dans un contexte de pêche artisanale à petite échelle. Julia Novy, qui était responsable de la CBC (certification communautaire) de la Campagne pour les mers menacées du Fonds mondial pour la nature (WWF), a entendu parler de ce que nous expérimentions dans ce domaine à Prainha do Canto Verde. Elle m'a invité à participer à un atelier à Seattle en 1999,

avec des représentants de communautés de pêcheurs, de membres du personnel de WWF venus de tous les coins du monde (Europe, Etats-Unis, Asie, Australie, Amérique latine) et les responsables du MSC. J'étais nouveau dans le monde de la pêche mais toujours désireux de participer, d'apprendre, d'avoir l'esprit ouvert, à l'affût de tout ce qui pourrait sauver notre pêcherie de langouste. Cette réunion de Seattle, particulièrement appréciée, a permis de s'informer sur ce qui se faisait dans d'autres communautés et aussi de parler de la chose avec des représentants du MSC. Cela pouvait être intéressant de tester dans la réalité les principes et critères du MSC, d'autant plus qu'ils faisaient l'objet d'un débat contradictoire dans SAMUDRA.

Au cours des discussions, Carl-Christian Schmidt, le directeur du projet MSC, a parlé d'expérimentations sur le terrain du système de certification pour la pêche à petite échelle. Mais il n'est pas certain qu'on ait fait un place aux petites pêcheries, aux pêcheries communautaires dans les processus de consultation préalables. D'entrée de jeu, il était clair pour moi que notre pêcherie de langouste aurait bien du mal à obtenir une certification, quel que soit d'ailleurs le système, pour la bonne raison qu'elle était trop mal gérée. J'estimais malgré tout qu'il serait bon de se lancer dans l'aventure pour trois raisons :

- Ce serait l'occasion de tester les principes et critères du MSC dans une communauté de pêcheurs ;
- Cela permettrait de faire prendre conscience aux différentes parties prenantes de la pêcherie qu'il était grand temps d'agir ;
- On utiliserait les données produites par le MSC, structure internationale indépendante, pour pousser les autorités de tutelle à faire respecter le plan de gestion des pêches officiellement en vigueur.

WWF a pris en charge les coûts du projet. Dans un premier temps, on chercherait à sensibiliser les différents acteurs aux enjeux et on procéderait à une évaluation préalable de la pêcherie en vue d'une

certification MSC. Une fois de plus, les milieux de la pêche brésiliens devaient constater que les associations et les petits pêcheurs n'étaient pas à la traîne. Les grands décideurs ne connaissaient pas grand chose du MSC. Lorsqu'ils ont appris que dans l'ouest de l'Australie une pêcherie de langouste avait déjà fait une demande de certification MSC, ils ont voulu en savoir plus : nous devenions tout d'un coup plus intéressants. Cinq Ong et organisations de pêcheurs ont prestement été admises au sein de la « Fondation de la langouste », une structure qui avait en principe pour objectif de montrer la voie pour l'établissement d'une pêche responsable.

C'est ainsi que, le 26 novembre 1999, dans l'Hôtel Marina Park de Fortaleza, un cinq étoiles, les acteurs concernés de l'Etat du Ceará et les media ont eu un contact direct avec la Fondation de la langouste et le MSC, dont c'était la première percée en Amérique latine. Deux jours plus tard, c'était aux pêcheurs et aux communautés d'assister aux présentations, à l'occasion de la course traditionnelle de *jangadas* à Prainha do Canto Verde.

A la télé

Cet événement qui rassemble ordinairement quelque 10 000 enthousiastes était l'occasion idéale pour présenter aux pêcheurs venus de nombreuses communautés les notions de certification et de gestion communautaire de la pêche telle qu'on la pratique à Prainha. La télévision était très présente. Il y avait là aussi Henrique Brando Cavalcanti, ancien ministre de l'environnement, membre du conseil d'administration du MSC. Il était impressionné par la façon dont les communautés de pêcheurs du Ceará s'organisaient.

Pendant cinq mois on a ensuite exposé le concept de certification communautaire et de gestion communautaire aux populations de pêcheurs de la côte du Ceará, à des gestionnaires des pêches, à des scientifiques de deux universités, aux deux principaux centres de recherche du pays. La pêche à la langouste concerne neuf Etats du Brésil et s'étend sur 1 800 milles nautiques. En mai 2000, Chet Chaffee, de Scientific Certification Systems, Oakland, Californie, est arrivé à

Fortaleza. C'est lui qui avait dirigé l'équipe chargée de procéder à la certification de la pêcherie de langouste australienne deux mois plus tôt.

Il y a eu une réunion de travail pour présenter le processus à vingt scientifiques et techniciens des pêches, puis une rencontre avec 250 délégués qui assistaient à une réunion professionnelle organisée par les milieux de la pêche. La sortie technique en mer, les journées passées avec les pêcheurs et les contacts avec des spécialistes de la langouste ont vite fait apparaître la réalité : « De l'évaluation préliminaire, il ressort qu'une certification est impossible dans l'immédiat. Il faut tout d'abord que les autorités brésiliennes fassent d'abord quelque chose pour sauver les pêcheries de langouste, qui sont en très mauvais état. Ceci dit, les acheteurs éventuels peuvent se rassurer : la coopérative de Prainha do Canto Verde fait tout ce qu'elle peut, et elle le fait bien. Si le gouvernement faisait correctement son travail, la production de Prainha do Canto Verde répondrait aux critères du MSC et pourrait bénéficier de cette certification. Si cela n'est pas possible maintenant, ce n'est pas la faute des pêcheurs ». Pour lire en détails le rapport de Scientific Certification Systems, aller sur le site www.fortalnet.com.br/~fishnet, à la page MSC.

Tout cela confirmait ce que nous savions déjà. Ce n'est pas en agissant à Prainha seulement qu'on pourra sauver la langouste : c'est partout ou nulle part ! Or la préservation de cette ressource est capitale pour l'avenir des communautés de pêcheurs du littoral. Au cours des quinze dernières années, la pêche à la langouste est devenue de plus en plus artisanale et les exportateurs dépendent des petits pêcheurs pour leurs approvisionnements. L'augmentation des cours sur le marché international est répercutée sur les prix payés aux pêcheurs. Dans cette pêcherie, tout le monde devrait tirer avantage d'une certification MSC. L'évaluation préliminaire a été une expérience positive. Au cours des heures passées en compagnie de Chet, nous avons pris conscience que nous ne connaissions pas grand chose de nos zones de pêche. Depuis les pêcheurs de Prainha ont

innové. Ils sont en train de baliser, de faire la carte de « leur portion » d'Atlantique pour être bien au courant de toutes les ressources qu'elle recèle et pour mieux gérer cet espace. Il nous reste à convaincre les autorités de tutelle que c'est toute la côte qu'il importe de gérer autrement, avec des zones communautaires et leurs comités de gestion composés à la fois de scientifiques et de pêcheurs.

Je suis resté en contact avec Julia Novy de WWF et son équipe de la Gestion communautaire, ce qui m'a permis d'être au fait des débats en cours à travers le monde. Il s'est dit des choses intéressantes dans un atelier sur les pêches communautaires organisé en 2000 à Sydney par WWF. Les participants ont tiré des conclusions qui sont très proches des nôtres à Prainha, et ils ont avancé dans le débat et essayé d'entrevoir la forme que pourrait prendre une certification communautaire. Je souhaite que Julia Novy tienne les lecteurs de SAMUDRA informés de la progression des choses, que WWF étende à d'autres continents ses activités en matière de gestion communautaire.

Insuffisance des données

Avec cette certification MSC un certain nombre de difficultés surgissent du fait de l'absence ou de la médiocrité des données en matière de pêcheries communautaires. Dans le cas de Prainha, c'est le manque de données comparatives par rapport aux autres communautés. Il y a aussi le fait que la ressource n'est généralement pas sédentaire, et la communauté ne peut agir hors de son secteur. Disons également qu'on n'a pas toujours les moyens de faire respecter les décisions. Pour bien organiser une pêcherie en vue de l'obtention d'une certification MSC en bonne et due forme, il faut du temps et des ressources qui manquent dans les communautés, où l'on estime peut-être aussi que les avantages éventuels ne compenseront pas les investissements consentis.

Pour la plupart des pêcheries communautaires, les avantages ne seraient pas nécessairement financiers. Il s'agirait plutôt de reconnaissance, de validation des méthodes de gestion communautaire, de soutien financier à des projets de gestion communautaire, de la

qualité-pêche communautaire », avec un appui financier fourni par les signataires du MSC et les pêcheries bénéficiaires de la certification. Cette initiative pourrait être pilotée par l'ICSF, WWF et d'autres Ong qui s'intéressent à la pêche à petite échelle. Un programme de certification communautaire favoriserait puissamment un développement durable du littoral.

Depuis que le MSC y a fait son entrée en 1999, la communauté de Prainha do Canto Verde et l'Instituto Terramar ont acquis une visibilité nationale, et nous poussons à la roue pour que les choses changent. Au niveau régional, nous avons réussi à convaincre les maires de six comtés du littoral (gouvernement municipal) de lancer un programme de gestion régional qui concerne 200 km de côte : bateau à moteur collectif pour faciliter la surveillance et l'application de la réglementation, plus de cinquante actions locales destinées à contrôler la flottille, éliminer les acheteurs qui prennent la langouste trop petite au marché noir, campagnes de sensibilisation, diverses initiatives locales visant à explorer de nouvelles pêches, de nouvelles sources de revenus afin de réduire l'effort de capture sur la langouste. Les autorités fédérales ont déjà fait savoir qu'elles soutiendraient cette démarche, et elles sont en train de fournir un financement sur le Fonds national pour l'environnement.

Nous aimerions maintenant que les exportateurs brésiliens et les importateurs américains montent aussi à bord. S'ils ne veulent pas, nous avons de toute façon pris contact avec les organisateurs du Salon des produits de la mer de Boston pour aller y plaider notre cause en mars 2002. Cette année, l'une des conférences avait pour thème « Boycotts, pétitions et guides de l'acheteur : comment la profession doit-elle réagir ? »

Cet article a été écrit par René Schärer (fishnet@fortalnet.com.br), membre de l'ICSF, co-fondateur de l'Instituto Terramar. Il travaille avec la communauté de pêcheurs de Prainha do Canto Verde depuis 1992

possibilité d'employer des responsables locaux pour faire passer le savoir-faire d'une communauté à d'autres communautés, de l'espoir de parvenir à une exploitation vraiment durable de la ressource. L'aide que pourrait apporter le Fonds mondial pour la nature aux communautés pour qu'elles pratiquent une pêche durable devrait inciter les gouvernements à appuyer aussi ces efforts. Nous espérons que cela arrivera un jour au Brésil.

Parce qu'elle a été choisie comme lieu d'expérimentation de la certification MSC, la communauté de Prainha do Canto Verde a pu plus facilement trouver des sponsors pour son projet de balisage et cartographie de ses zones de pêche. Et il y a de bonnes chances qu'on obtienne une aide du gouvernement fédéral pour étendre cette expérience à d'autres communautés. On pourrait conclure que, dans sa forme actuelle, le MSC n'apparaît pas d'emblée comme un outil de certification adapté à la pêche artisanale et à petite échelle.

Il faut reconnaître cependant au MSC le mérite d'avoir lancé un débat qui pourrait faire progresser la notion de gestion communautaire, et la faire prendre en considération par les gouvernements nationaux, les banques multilatérales, les organisations internationales, les fonds internationaux. Le MSC pourrait être l'un des sponsors d'une certification « label de

La certification MSC

Cette chère langouste

Voici un bref rapport sur l'évaluation préalable de la pêcherie de langouste de Prainha do Canto Verde, au Brésil

Le MSC (Marine Stewardship Council/Conseil pour la bonne gestion des mers) est une organisation à but non lucratif qui vise à protéger dans la durée les ressources halieutiques et les habitats marins, autrement dit à promouvoir une pêche durable. Elle a été créée à l'origine par la firme Unilever et le Fonds mondial pour la nature (WWF), mais c'est maintenant une structure totalement indépendante gérée par un conseil d'administration qui est conseillé par une équipe de scientifiques, d'économistes, de spécialistes de la pêche.

Extrait des Objectifs :

« Travailler au développement d'une pêche durable en encourageant des pratiques responsables, respectueuses de l'environnement, profitables à la société et économiquement viables, tout en maintenant la biodiversité, la productivité et les processus écologiques de l'environnement marin ».

Soucieux de promouvoir des pêcheries bien gérées et durables, le MSC cherche à identifier, en faisant appel aux services d'organismes indépendants, celles qui répondent à ses critères et peuvent donc obtenir sa certification. Une fois certifiée, la pêcherie pourra utiliser l'écolabel MSC pour valoriser ses produits sur le marché. Par ce moyen, le MSC entend favoriser une meilleure gestion des pêches mondiales dont beaucoup sont apparemment bien mal gérées.

En septembre 1996, le MSC a réuni une vingtaine d'éminents spécialistes de la pêche et des questions connexes (scientifiques, sociologues, économistes, juristes...) pour parler de la définition de la pêche « durable », selon des critères qui restaient à préciser. S'inspirant des nombreux travaux déjà réalisés par un certain nombre de grandes organisations

(FAO, Greenpeace, WWF, CIEM/ICES), ce groupe a procédé à la rédaction d'un Projet de principes et critères pour une pêche durable. Ces principes et critères ont été entérinés par le conseil d'administration du MSC et constituent dorénavant le cadre qui définit le processus de certification et les conditions d'utilisation de l'écolabel MSC.

A la demande de Julia Novy, responsable du Programme de protection communautaire à WWF, et de René Schärer de l'Instituto Terramar, Scientific Certification Systems Inc. a procédé à une évaluation préalable d'une petite pêcherie communautaire de langouste située à Prainha do Canto Verde, au nord du Brésil, pour déterminer si elle pouvait prétendre à l'octroi de la certification MSC. Cet exercice prévoyait en principe deux phases :

Phase 1. Collecte et analyse de l'information générale sur cette pêcherie et sur l'état des stocks de langouste au Brésil. S'il s'avère que la pêcherie étudiée ne remplira pas les critères de certification, on ne passera pas à la phase 2.

Phase 2. Continuer la collecte de données, les entretiens avec les gestionnaires et scientifiques concernés et les divers acteurs de la pêcherie afin de documenter de façon satisfaisante les points suivants :

- Les objectifs des politiques de gestion de la pêcherie, ses règlements et ses pratiques ;
- Etat de préparation de la candidature, déterminer notamment dans quelle mesure la pêcherie s'inspire déjà des principes et critères du MSC ;

- Liste des divers acteurs et parties prenantes de la pêche ;
- Description succincte de la pêche ;
- Contexte général, historique de la pêche et du secteur géographique ;
- Décider si l'on peut passer de l'évaluation préalable à l'évaluation finale ;
- Identifier d'autres pêcheries du voisinage, qui ne sont pas candidates ;
- Discuter des questions et des facteurs qui pourraient poser problème et remettre en cause la finalisation du processus de certification selon les principes et critères du MSC ;
- Budget prévisionnel du processus complet d'évaluation et de certification.

Le compte-rendu suivant décrit le travail effectué lors de la phase 1 du projet. Au vu des données recueillies sur l'état des stocks de langouste du Brésil, on n'est pas passé à la phase 2.

La société Scientific Certification Systems (SCS) a été créée en 1984. Elle a élaboré des

processus pour évaluer et certifier en toute indépendance les performances en matière de respect de l'environnement et d'hygiène alimentaire. SCS a pour mission de fournir aux professionnels, aux décideurs politiques et aux consommateurs une information objective, scientifique en décrivant les conséquences des pratiques industrielles ou agricoles sur l'environnement et la santé. Par ce biais, elle espère promouvoir des actions volontaires et responsables qui feront progresser les choses et permettront de récompenser les meilleurs.

Pour ce faire, SCS a constitué une équipe pluridisciplinaire de scientifiques spécialisés dans divers domaines : chimie, génie chimique, transformation, conditionnement, biologie, statistiques, entomologie, géologie, nutrition, agronomie, halieutique, forêts.

L'évaluation préalable a été dirigée par Chet Chaffee qui a plus de quinze ans de pratique en halieutique, plus de dix ans d'expérience en matière de certification environnementale et d'écolabels. Il a participé, comme responsable ou partenaire, à de nombreux projets de certification pour des entreprises de petite et grande taille (Fortune 50) dans des secteurs variés : produits chimiques, produits alimentaires, extraction.

Bruce Phillips a plus de trente années d'expérience dans la recherche

halieutique et la gestion des pêches. Il possède à la fois une expérience pratique, puisqu'il a travaillé à l'Organisation pour la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO), et une activité d'enseignant en tant que professeur à l'Université Curtin en Australie.

Bruce Phillips est considéré comme un expert de stature internationale sur la biologie de la langouste et la gestion des pêcheries de langouste. Il a travaillé comme consultant ou chercheur en Australie, en Nouvelle Zélande, au Brésil, au Mexique, à Cuba, dans plusieurs pêcheries de l'Asie. Récemment il a coordonné la publication d'un recueil d'articles sur les pêcheries de langouste et leur gestion à travers le monde.

La communauté de Prainha do Canto Verde (PCV) comprend un petit nombre de pêcheurs. Elle vit de l'activité de ces gens qui pratiquent une pêche de subsistance et commerciale sur la langouste.

Il s'agissait donc de procéder à une évaluation préalable de cette petite portion des stocks de langouste brésiliens, de voir comment les gens de PCV procèdent dans leur zone de pêche qui est délimitée géographiquement par les possibilités de navigation des *jangadas* (radeaux à voile locaux).

Le projet ne s'intéresse pas à d'autres pêcheries ou à d'autres activités de

gestion, sauf si cela interfère de manière significative avec la pêche et la gestion des gens de PCV. Pour savoir si cette communauté exploite la ressource de façon durable selon les principes et critères définis par le MSC, il faut étudier trois aspects :

- L'état du stock exploité par les pêcheurs de PCV ;
- L'impact écologique/ environnemental des captures de langoustes dans les zones fréquentées par les pêcheurs de PCV ;
- La solidité du système de gestion adopté dans la pêcherie de PCV.
- Comme on a affaire à une pêcherie communautaire, il faut aussi examiner les points suivants :

Etat du stock. La communauté de PCV n'exploite qu'une petite portion d'un grand stock dans lequel bien d'autres pêcheurs effectuent des prélèvements. Il faut donc que l'ensemble de la ressource soit en bon état pour que la pêcherie de PCV soit durable.

Si la ressource n'est pas équilibrée, il sera de plus en plus difficile de trouver de la langouste à PCV, tout comme dans le reste du Brésil. Pour l'évaluation préalable, on doit donc prendre en compte toute l'aire

de distribution géographique de la langouste si l'on veut se faire une idée juste de la situation.

Impact écologique. Le comité des normes du MSC a décidé que lors du processus de certification, on identifiera tous les impacts écologiques dans la pêcherie, que ce soit une conséquence directe de l'activité de la pêcherie ou la conséquence indirecte de ce qui prévaut dans des zones qui ne sont pas exploitées par les demandeurs.

Systèmes de gestion. Lorsqu'il s'agit d'une pêcherie communautaire, il revient à l'organisme de certification qui effectue l'évaluation préalable de déterminer si différents systèmes de gestion cohabitent dans la pêcherie, comme c'est le cas à PCV.

La communauté a mis en place son propre système pour encadrer l'effort de pêche, protéger la ressource et minimiser l'impact sur l'environnement local. Et il y a le système fédéral qui impose certaines mesures réglementaires et détermine l'effort de pêche qui s'applique à la langouste sur toute l'étendue des côtes brésiliennes.

Lorsque ce projet a été lancé, on se doutait que la ressource (le stock ou les stocks de langouste du Brésil) avait peut-être des problèmes. Si ces craintes se confirmaient, la pêcherie de PCV, ou tout autre endroit du Brésil, aurait bien du mal à passer pour durable selon les critères du MSC. WWF a donc demandé que le projet soit scindé en deux phases.

Phase 1. Etude de la situation des stocks au Brésil et dans les zones exploitées par les pêcheurs de PCV.

Phase 2. S'il s'avère que la langouste brésilienne est en bon état, le processus d'évaluation préalable pourra continuer. On examinera alors l'impact écologique des opérations de pêche et l'efficacité du système de gestion. S'il apparaît que la ressource est en mauvais état et que la pêcherie ne peut prétendre à une certification MSC, on s'arrêtera là pour éviter des dépenses inutiles au WWF.

On pêche essentiellement deux espèces de langoustes au Brésil : *Panulirus argus* et *Panulirus laevicauda*. La première tient la

plus grande place, pour l'ensemble du Brésil et également à PCV. Dès le début, au cours des entretiens avec des scientifiques et des gestionnaires des pêches, il était clairement apparu que les stocks de langouste du pays enregistraient généralement un sérieux déclin.

Si la ressource exploitée par les pêcheurs de PCV constitue un stock séparé et bien identifiable, il n'y avait pas lieu d'arrêter là le projet. Après maintes discussions avec les spécialistes, il a cependant été établi qu'il n'existe aucune preuve valable qui aille dans ce sens. On a sans doute signalé la présence en certains endroits de barrières géographiques ou hydrologiques, ce qui laisserait penser qu'il puisse y avoir des groupes reproducteurs (et par conséquent des stocks) séparés (Fonteles-Filho, 2000). A ce jour on n'a pas de preuve scientifique indubitable de la chose.

Tous les scientifiques sollicités pour donner leur avis au Brésil et tous les documents consultés disent qu'il existe un seul stock de *Panulirus argus* et *Panulirus laevicauda*. Pour les autorités brésiliennes chargées de gérer la ressource, il y a une seule et même pêcherie de langouste.

Il fut un temps, les captures de langoustes brésiliennes occupaient la seconde place mondiale pour les espèces des mers chaudes. De 1965 à 1979, les débarquements suivaient une courbe ascendante. Depuis 1979 jusqu'à aujourd'hui, la courbe n'a fait que descendre, si l'on excepte quelques pics en 1982, 1984, 1990, 1991, 1995, 1996.

Le déclin des captures totales ne constitue qu'un indice négatif parmi d'autres. Pour *Panulirus argus* les captures par unité d'effort (CPUE) sont passées de 0,936 kg/casier/jour en 1995 à 0,097 casier/jour en 1997. Pour *Panulirus laevicauda* les chiffres sont 0,410 kg pour 1995 et 0,019 kg pour 1997.

Effort de pêche accru

Pour tenter de maintenir les captures et les paramètres économiques de la pêcherie, on a considérablement accru l'effort de pêche au cours des ans, par une augmentation du nombre de bateaux et l'élargissement des zones de pêche. En plus, les bateaux et l'équipement ont bien



Document



évolué. Il y a maintenant beaucoup plus de pêcheurs qui utilisent de gros bateaux à moteur capables de développer une puissance de capture bien supérieure à celle des *jangadas* dont se servent les pêcheurs locaux traditionnels.

Il y a actuellement à peu près autant d'embarcations à voile que d'embarcations à moteur. Mais la flottille motorisée représente plus de 90 pour cent de l'effort de pêche. Le reste est l'affaire des flottilles traditionnelles.

Les causes du déclin des captures de langouste peuvent être multiples : modification des paramètres biologiques ou océanographiques, gestion défectueuse de la ressource... Malheureusement la plupart s'accordent pour dire que ce déclin est bien réel et continu. La pêcherie de PCV étant dans l'impossibilité de répondre aux critères du MSC, on a arrêté le processus d'évaluation préalable. Et on n'a pas cherché à connaître davantage les diverses causes de l'amenuisement de la ressource.

Une chose est claire : les gestionnaires des pêches du Brésil ne semblent pas vouloir faire les efforts nécessaires pour changer leurs méthodes afin d'arrêter le déclin et reconstituer les stocks. C'est là un sérieux problème qui retombe sur les pêcheurs de langouste de PCV, sur d'autres pêcheurs, sur l'écosystème local, la pêcherie. Les coupables ce ne sont pas les gens de PCV. Malgré l'absence de phase 2, pendant son séjour au Brésil Chet Chaffee a pu leur parler pour voir dans quelle mesure les dispositions prises par eux au niveau local correspondaient aux exigences de la certification MSC.

Ils possèdent certainement un savoir traditionnel, ils connaissent l'impact de leur activité sur l'écosystème local. Ils ont une bonne perception de la distribution de la langouste dans leur zone de pêche, ils savent où se trouvent les juvéniles et ils s'efforcent d'éviter autant que possible ces endroits. Ils sentent aussi très bien les variations des prises, et lorsqu'il y a une chute des rendements ils vont voir ailleurs. Cela permet de répartir l'effort de pêche dans l'espace et dans le temps, de ne pas surexploiter le même secteur. Au cours des entretiens avec les pêcheurs, on a également constaté qu'ils connaissent

assez bien les différents types d'habitat de leurs lieux de pêche. Mais ils n'avaient pas systématiquement utilisé ce savoir pour améliorer la gestion de la pêcherie, pour mieux ménager les habitats fragiles notamment. Actuellement il semble qu'ils collaborent avec une association locale, l'Instituto Terramar, afin d'établir une cartographie des divers habitats dans les zones qu'ils fréquentent.

On peut donc conclure que la pêcherie de PCV satisferait aux critères du Principe 2 de la certification MSC si elle était à même de faire acte de candidature, c'est-à-dire si les autorités fédérales prenaient des mesures appropriées pour améliorer l'état général des stocks de langouste. Pour leur part, les pêcheurs essaient actuellement de bien comprendre les effets de leur activité sur l'écosystème local afin de prendre au besoin des mesures correctives.

Deux groupes s'occupent de la gestion de la pêcherie de PCV : les autorités fédérales, représentées par IBAMA (Institut pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables) et les pêcheurs locaux. Au niveau fédéral il faudrait quelques changements pour améliorer les choses dans la pêcherie. Il existe sans doute une abondante réglementation en vigueur visant en principe à protéger la langouste, mais il semble qu'il y ait quelques problèmes pour la faire respecter comme il se devrait.

Par exemple, il est interdit de débarquer, vendre et transporter des langoustes *Panulirus argus* de moins de 65 mm et des langoustes *Panulirus laevicauda* de moins de 59 mm. Et de janvier à avril la pêche est fermée. Il est aussi interdit de pêcher en plongée dans un but commercial car cette méthode est jugée non sélective. Malgré la réglementation l'équipe de certification a été informée qu'il existe de nombreux cas de « pêche prédatrice », comme on dit au Brésil. On pêche et on vend illégalement des langoustes de petite taille, on les exporte (aux Etats-Unis notamment) parce que les autorités fédérales ne font pas appliquer la réglementation.

En plus de cette carence, il y a apparemment une lutte de pouvoir au sein du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches. Cette responsabilité incombait à IBAMA, mais il semble qu'elle



Ce n'est pas de leur faute si la pêcherie de PCV ne peut, pour l'heure, prétendre à une certification MCS car le stock de langouste brésilien est en sérieux déclin. Et il semble qu'on ne fait quasiment rien, à un autre niveau, pour redresser la situation. Lorsque les choses auront changé au Brésil, nous sommes persuadés que la pêcherie de langouste de Prainha do Canto Verde aura toutes ses chances d'obtenir l'écolabel du MSC. En attendant, nous espérons que les commerçants qui achètent sa production sauront apprécier les efforts que ces gens font pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques auxquelles ils ont accès. 3

va être répartie entre plusieurs agences. S'ajoutant à la réduction des lignes budgétaires pour la gestion des pêches, cette mesure ne va sans doute pas améliorer les choses.

Au niveau local, les mesures de gestion prises par la communauté de pêcheurs paraissent excellentes. Il existe un comité de gestion et des règles strictes qui précisent les personnes autorisées à pêcher, les heures de pêche, les espèces permises. La communauté encadre également l'usage de certains engins de capture, elle impose des périodes de fermeture, elle effectue des patrouilles dans sa zone de pêche pour empêcher la surpêche et la pêche prédatrice.

De lourdes amendes sont prévues pour les contrevenants : interdiction de pêcher pendant un certain temps, confiscation de l'engin de capture ou même de l'embarcation. Il est évident que cette communauté a pris d'excellentes dispositions pour assurer une pêche durable chez elle. Le problème c'est que la gestion des autorités fédérales n'est pas à la hauteur des critères du MSC. Nous avons constaté que les pêcheurs de PCV font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir une exploitation durable de leur pêcherie. Il faut applaudir ces gens et toute la communauté pour leur travail soutenu, leur diligence, leur engagement sans faille.

Ce texte a été préparé par Chet Chaffee, de Scientific Certification Systems, Oakland, Etats-Unis, avec la collaboration de Bruce Phillips, de l'Université Curtin en Australie, pour Prainha do Canto Verde, Brésil

Pour rapprocher les gens et les pays

Voici le document de présentation de la conférence sur l'Océan Indien qui se tiendra en octobre 2001 sous les auspices de l'ICSF et de l'Institut international des océans (IOI)

Situé entre l'Afrique, l'Antarctique, l'Asie et l'Australie, l'Océan indien est le troisième espace maritime de la planète. C'est là que les hommes auraient commencé pour la première fois à s'adapter au milieu marin.

Après le Pacifique, c'est dans l'Océan indien que l'on trouve le plus grand nombre d'espèces commerciales et le plus grand nombre de pêcheurs à plein temps, le plus grand nombre de pêcheurs artisans et à petite échelle. A signaler aussi comme une caractéristique propre à cette région la grande variété des embarcations et des engins utilisés pour capturer des centaines d'espèces. Le poisson fait partie des traditions culinaires et la pêche est source d'emplois, de revenus, de devises. La production de l'Océan indien est importante, tant pour la consommation locale que pour les marchés extérieurs. Le thon et autres thonidés en constituent la majeure partie : 19 espèces représentant environ 20 pour cent du total.

Selon les statistiques de la FAO, un quart de la production mondiale de thon provient de l'Océan indien et des eaux adjacentes. Et on estime que la moitié de ce quart doit être attribuée à la pêche artisanale et à petite échelle. Ailleurs ce sont essentiellement des bateaux industriels qui ciblent le thon. L'Océan indien produit aussi d'importantes quantités de crevettes et de céphalopodes.

Thons, crevettes et céphalopodes alimentent surtout les marchés extérieurs et sont une source importante de devises. Les petits pélagiques, qui constituent la plus grosse part de la production, sont généralement destinés à la consommation locale. Pour les pauvres ces petits pélagiques sont un apport indispensable

de protéines. Entre 1950 et 1998, la population de la région est passée de un milliard à deux milliards de personnes. Au cours de cette même période, la production de poisson de mer a été multipliée par huit : de moins de un million de tonnes à environ huit millions de tonnes. Alors que la population de la région continuait à tourner autour de 40 pour cent de la population mondiale, la production de l'Océan indien est passée d'un peu moins de 5 pour cent de la production mondiale à environ 10 pour cent. C'est là un aspect qu'il faut bien noter : il est clair que la pêche est capable de contribuer de façon très significative au développement de cette région.

Dans pratiquement tous les pays de la région, cette augmentation très significative de la production s'est accompagnée d'une surexploitation de la ressource dans la bande des 3 milles, du fait du régime de libre accès qui prévaut. Mais d'après la FAO, alors que dans la plupart des régions du monde la pêche de capture est au maximum de ses possibilités, à l'est et à l'ouest de l'Océan indien la production pourrait encore augmenter, à l'extérieur de la bande littorale. Il faut donc éviter que l'Océan indien subisse, comme d'autres mers et océans, les conséquences d'une mauvaise gestion de la ressource, d'une déstabilisation des stocks. Pour cela on doit faire des progrès en matière d'accords internationaux, de suivi et de contrôle, grâce notamment à une meilleure collecte des données et une harmonisation des institutions nationales et régionales.

Beaucoup de pauvres

Pour ce qui est du développement humain, c'est dans cette région qu'on trouve le plus grand nombre de personnes

Objectifs

Compte tenu du contexte général et des divers facteurs qui pèsent sur la vie des communautés littorales, en collaboration avec l'Institut international des océans, l'ICSF organisera une réunion internationale à Chennai, Inde, du 9 au 13 octobre 2001. Les objectifs sont les suivants :

- Faire en sorte que les participants prennent davantage conscience de l'unité bio-géographique et culturelle des communautés qui vivent au bord de l'Océan indien.
- Faire comprendre qu'au moment où il se passe de nouvelles choses dans les pêcheries de l'Océan indien, il est très important de protéger les communautés qui pratiquent la pêche artisanale et à petite échelle.
- Rapprocher ces communautés pour :
 - Encourager l'approche participative et la conclusion d'accords ou arrangements régionaux et bilatéraux entre pays riverains de l'Océan indien pour l'accès à la ressource et pour une gestion responsable des stocks, conformément au droit de la mer (UNCLOS).
 - Proposer des mécanismes qui permettraient de réduire et de résoudre les conflits dans l'Océan indien en traitant avec humanité les pêcheurs impliqués.
 - Définir un projet, rédiger une déclaration pour une exploitation

qui survivent avec un revenu inférieur à un dollar par jour. A Madagascar, au Mozambique, au Kenya, en Inde, au Bangladesh par exemple, une bonne partie de la population vit dans un état de grande pauvreté. Selon les critères du Développement humain du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), les pays les plus mal placés de la région sont Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie, le Yémen et le Bangladesh.

Questions à débattre

Les pays de la région ont en commun une longue tradition, toujours vivace, de pêche côtière, de voyage et de commerce maritimes. Comme on l'a dit plus haut, la pêche artisanale et à petite échelle est le pilier du secteur de la pêche, en termes d'emploi et de captures. Pauvreté et sous-développement sont des phénomènes très répandus dans cette région. Une multitude de gens se tournent vers les ressources halieutiques pour pouvoir manger, vivre ou survivre. La pêche artisanale et à petite échelle pourrait contribuer de façon encore plus significative au développement à long terme des pays de la région.

Mais pour cela il faudrait corriger certaines tendances afin d'assurer une exploitation durable des richesses de

l'Océan indien. Et plus que jamais certains problèmes de gestion prennent une dimension régionale et exigent une approche communautaire. Tous les pays de la région, avec les principaux acteurs du secteur de la pêche, doivent participer aux processus de gestion.

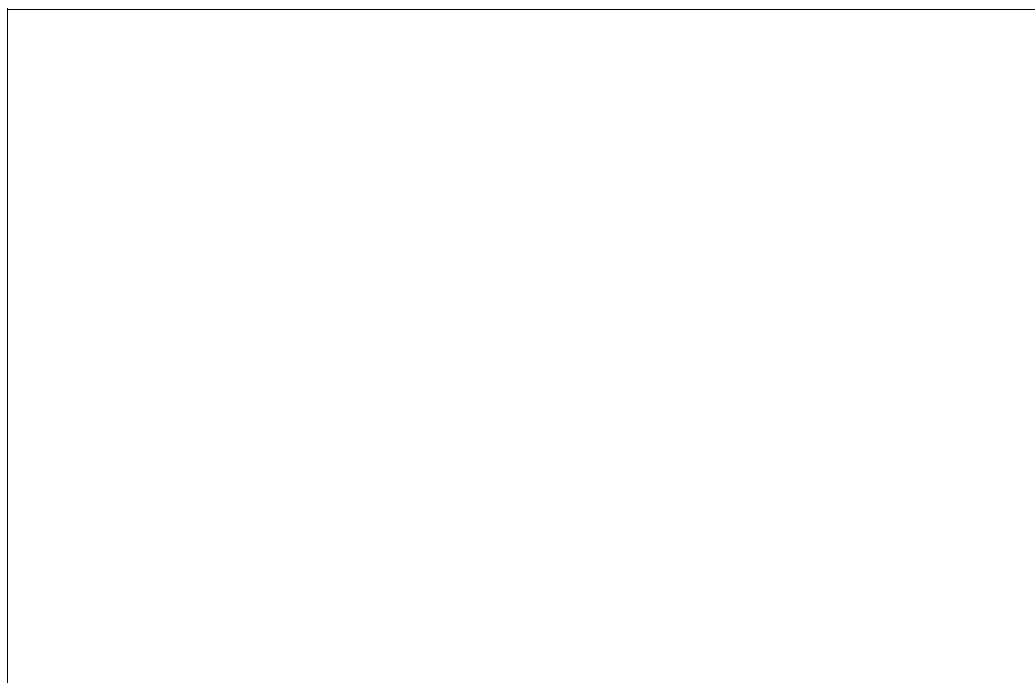
Voici une brève présentation des questions qui sont apparues lors des discussions préalables avec d'importants décideurs, avec des Ong et des organisations de pêcheurs :

Modernisation et expansion dans le secteur de la pêche

Il est évident que sur l'ensemble de la région la ressource s'amenuise, et qu'on se bouscule dans la bande littorale. Des techniques modernes adaptées (moteur hors-bord, embarcations en polyester, GPS portables...) ont fait leur apparition dans la petite pêche artisanale et à petite échelle. Dans certains pays de la région, de petits pêcheurs vont désormais plus loin que leurs lieux de pêche traditionnels, et leur effort de pêche s'intensifie aussi.

Conflits plus nombreux

Auparavant des gros bateaux, des chalutiers venaient racler les fonds au ras des côtes, ce qui provoquait parfois de sérieuses tensions. Aujourd'hui les choses basculent un peu, semble-t-il. Souvent les



conflits surgissent lorsque des équipes de pêcheurs artisans et à petite échelle travaillant au filet maillant, à la palangre ou à la ligne à main apparaissent dans des secteurs jusque-là fréquentés par des bateaux industriels ou dans des eaux étrangères (ZEE). Ces conflits prennent de l'ampleur.

Les incursions à double sens concernent surtout l'Asie du Sud et du Sud-Est et les îles de l'Océan indien. La presse cite de plus en plus fréquemment le cas de bateaux indiens arrêtés au Sri Lanka, aux Maldives, au Pakistan, au Myanmar, de bateaux sri-lankais arrêtés en Inde, au Pakistan, au Myanmar, de bateaux pakistanais arrêtés en Inde, à Oman, en Iran, de bateaux thaïlandais arrêtés en Inde, au Bangladesh, au Myanmar.

Quelle que soit la taille, la nature ou l'origine de l'unité de pêche concernée, qu'elle soit petite ou grande, qu'elle utilise des engins passifs ou destructeurs, qu'elle provienne d'un pays riverain ou pas, les autorités nationales de la région sont bien plus sévères avec ces bateaux surpris à pêcher en fraude qu'ils ne le sont pour sanctionner des opérations de pêche irresponsables de la part de leurs ressortissants.

Navires de pêche lointaine

Des navires de pêche lointaine, n'appartenant donc pas à l'un ou l'autre des États riverains, ont accès au thon ou à

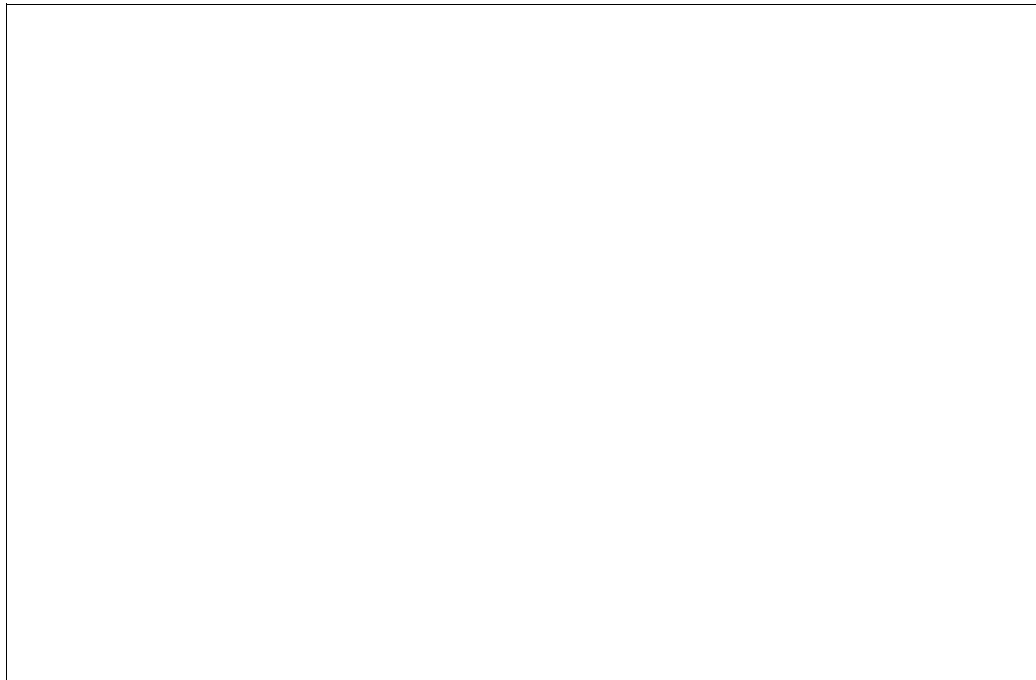
d'autres espèces dans un certain nombre de pays de la région, cela dans le cadre d'accords de pêche, de sociétés conjointes ou de licences. D'après les statistiques de la FAO, les flottilles étrangères ont capturé environ 400 000 tonnes de poisson dans l'Océan indien en 1998, en grande partie du thon de bonne valeur marchande.

Entre pays riverains de l'Océan indien il n'existe pas de tels accords ou arrangements, dans un cadre régional ou bilatéral. Il faudrait au moins un système régional pour prendre en charge les conflits relatifs à l'accès à la ressource et les questions de gestion et de préservation de la ressource, sans oublier les problèmes humains qu'entraînent les déplacements de certains bateaux d'un pays à l'autre.

Parce qu'il n'existe pas d'accord ou de procédure pour traiter rapidement et avec humanité les dossiers des pêcheurs emprisonnés pour cause de braconnage, il arrive fréquemment que l'esprit du droit de la mer (UNCLOS) soit sérieusement bafoué. Ces textes déconseillent en effet clairement le recours à l'emprisonnement dans de tels cas.

Une menace extérieure : la pêche illégale

Sans doute faut-il se préoccuper des problèmes internes de la pêche dans la région. Mais il ne faut pas oublier les menaces qui viennent de l'extérieur. Il s'agit en l'occurrence d'opérations de pêche illégales, non réglementées, non



documentées qui sont le fait de pays ou d'acteurs extérieurs à la région. Cela porte préjudice aux stocks ciblés ou associés, et donc à la pêche locale. Par ailleurs les conditions de travail des hommes d'équipage sur ces navires de pêche lointaine soulèvent de sérieuses réserves, du point de vue du droit du travail et des droits de l'homme.

Dégradation de l'environnement littoral

L'état de l'environnement marin a forcément des répercussions sur la gestion des pêches et sur la répartition des droits d'accès à la ressource. Lorsque les écosystèmes se dégradent, la productivité des stocks faiblit, et cela peut créer aussi des problèmes sanitaires pour le pêcheur et pour le consommateur. La pollution du milieu marin et la mauvaise gestion de l'espace littoral (destruction de la mangrove, construction de grandes digues...) peuvent entraîner un sérieux manque à gagner pour la pêche côtière. Pour lutter contre cette dégradation de l'environnement marin il faudrait également adopter une approche régionale et communautaire.

Initiatives régionales : l'IOR-ARC

L'Association des pays riverains de l'Océan indien pour une coopération régionale (IOR-ARC) a été créée en 1997. Elle regroupe 14 Etats et aspire à devenir quelque chose comme l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) ou la Coopération économique Asie-Pacifique

(APEC). L'IOR-ARC cherchera à « *promouvoir une croissance durable, un développement équilibré et la libéralisation, à encourager aussi une meilleure coopération sur les questions relatives à l'économie mondiale et pour le développement des ressources humaines* ».

De leur côté, des Ong de sept pays de la région ont constitué un Réseau de la société civile de l'Océan indien (CSIONET) dont le but est de lutter pour « *le développement durable, le progrès économique, la démocratie participative, le droit de l'environnement dans la région* ». Cette structure espère pouvoir fonctionner comme un interlocuteur valable vis à vis de l'IOR-ARC.

La Conférence ministérielle de l'IOR-ARC qui s'est tenue à Muscat, Oman, en avril 2001, a adopté une proposition sur la préservation des ressources halieutiques de l'Océan indien. L'IOR-ARC cherche aussi à faire en sorte que les pays riverains de l'Océan indien profitent au maximum de la mondialisation. Sur le littoral vont peut-être se développer des activités industrielles ou de services qui ne seront pas sans répercussions positives ou négatives sur l'environnement, et pour les gens qui vivent des ressources naturelles qu'il contient.

Au niveau sectoriel, la création de la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI) en 1996 dans le but d'optimiser

l'exploitation des 16 espèces de thonidés de cette région a constitué une étape intéressante. La CTOI a des pouvoirs de gestion. C'est la première structure de ce genre parmi les organismes régionaux de gestion des pêches qui dépendent de la FAO. Avec la ratification sans doute très prochaine de l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants (1995), les organismes régionaux de gestion des pêches vont avoir des pouvoirs renforcés. Il est prévu que la CTOI invite des Ong à participer à ses réunions si les pays membres sont d'accord.

On invitera à cette conférence au moins deux représentants de communautés de pêcheurs ou d'organisations de pêcheurs d'un certain nombre de pays de la région. Il y aura aussi des représentants d'organismes régionaux et internationaux et d'institutions et structures nationales liées au secteur de la pêche.

Voici la liste des pays qui enverront des représentants : Pour l'Afrique australe et de l'Est : Mozambique, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud. Pour l'Océan indien-Ouest : Madagascar, Maurice, Seychelles, Maldives. Pour l'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Thaïlande. Pour l'Asie du Sud : Inde, Sri Lanka. Et aussi l'Australie. Organisations internationales de la société civile : Greenpeace International, WWF, CAPE. Organisation syndicale internationale : ITF. Agences multilatérales : FAO, BOBP, CE, IOR-ARC, CTOI, SADEC, OIT.

La conférence sur *L'avenir de l'Océan indien et des communautés littorales : l'indispensable unité* se tiendra du 9 au 13 octobre 2001 à l'Institut indien de Technologie de Chennai (Madras). Pour plus ample information contacter icsf@vsnl.com

Les femmes de la pêche

Tisser le réseau

Au Chili, des femmes du secteur artisanal se sont réunies à Antofagasta, dans le nord du pays, pour débattre de leurs problèmes communs

La première réunion des Femmes de la pêche artisanale de la région Nord s'est tenue à Antofagasta du 27 au 29 juin 2001. Il y avait là trente-deux participantes représentant quatorze groupes de femmes des trois zones du Chili (nord, centre, sud) qui ont des activités liées à la pêche : capture, aquaculture, appât des hameçons, transformation, vente... Neuf de ces groupes sont de la région Nord. Cette réunion était organisée par des adhérentes du *Sindicato de Buzos Mariscadores* (syndicat des plongeurs coquilliers) de la *caleta* (localité de pêcheurs) Constitución-Isla Santa Maria. Elles font partie du Réseau national des femmes de la pêche artisanale de CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili).

Les participantes ont dit ce qu'elles attendaient de cette rencontre et comment elles pensaient s'insérer dans le programme d'action du réseau. Elles ont également parlé de la notion de « développement durable » et formulé des directives pour un « développement communautaire, économique et environnemental ». Participaient également à cette rencontre des représentants de divers services publics de la région II et des fonctionnaires de l'administration centrale : Sernapesca, Dirección de Obras Portuarias, Sercotec, Sernam, UECPS (Unité de coordination du ministère des travaux publics). Ils ont exprimé leur soutien aux idées mises en avant au cours de la réunion.

La réunion entrait donc dans le cadre du projet « Les femmes tissent le réseau pour un avenir durable des *caletas* » qui est mis en œuvre par CONAPACH avec un appui financier du *Fondo de las Américas*. C'est en janvier 2001 que les femmes du secteur artisanal ont constitué un réseau national

et ont désigné des coordinatrices pour chaque zone. Les membres se réunissent depuis régulièrement, tous les deux mois, afin de mettre au point des stratégies qui permettront d'élargir et de renforcer le mouvement. Elles ont élaboré des plans par zones pour repérer les nouveaux groupements de femmes, approfondir les liens avec ceux qui sont déjà en contact avec le réseau, diffuser l'information sur les activités de réseau et trouver des financements pour le mouvement et les groupes de base.

La réunion d'Antofagasta, qui entrait dans le cadre de ces projets de zone, était la plus importante jamais organisée par le Réseau national des femmes à ce jour. Cela a été un grand événement pour la coordination de la zone Nord et pour les femmes de CONAPACH. C'est une étape importante qui aura contribué à mettre en valeur le rôle des femmes dans la pêche artisanale.

L'un des principaux objectifs était de mieux cerner ce que les femmes espéraient de ce genre de rencontre. Elles ont également essayé de voir comment ces activités pouvaient s'insérer dans le plan d'action du Réseau national. Elles ont fait des suggestions pratiques pour parvenir à des résultats concrets dans leurs *caletas*. Elles ont demandé la mise en place de circuits de communication permanents entre leurs diverses organisations. Nombreuses étaient les participantes qui souhaitaient une plus grande fréquence des réunions à l'avenir, car cela permettrait de renforcer la communication entre les groupes et donc de consolider le mouvement. Elles ont dit toute l'importance qu'elles accordaient au Réseau des femmes. Il faut maintenant le renforcer et assurer une meilleure coordination, notamment en désignant davantage de représentantes.

On a parlé des problèmes de genres lors du débat sur la légitimité des *caletas*, qui sont des groupes de population où il y a évidemment des femmes et des hommes. Les femmes doivent réaliser leurs possibilités, s'affirmer davantage. Pour cela il faut leur donner plus d'occasions de partager et d'analyser leur vécu, de s'informer et d'apprendre mutuellement.

Les femmes ont aussi attiré l'attention des autorités sur la pêche illégale pratiquée par certains bateaux industriels qui entrent dans la zone des 5 milles, pourtant officiellement réservée à la pêche artisanale. Si les femmes de la zone Nord en général ne sont pas très impliquées dans les activités syndicales, il est cependant clair qu'elles sont au moins informées sur deux aspects : la bande des 5 milles et la réglementation des pêches.

La protection de la ressource, le respect des temps de fermeture de la pêche, l'amélioration des cours du poisson sont pour elles des sujets importants, ce qui montre bien qu'elles ont conscience des problèmes liés à la surexploitation des ressources halieutiques.

Elles ont aussi cité certains points sur lesquels il serait possible d'agir. En matière de développement économique, il faudrait par exemple soutenir des projets productifs qui permettraient d'améliorer la qualité de la vie grâce à une exploitation

responsable de la ressource, un bon contrôle de la taille des captures notamment. Il faudrait analyser les possibilités, proposer des formations dans des domaines divers : organisation, cuisine, tourisme, transformation et vente de coquillages, confection d'habits de plongée...

En matière de développement communautaire, elles ont dit qu'il fallait mieux s'organiser, former des groupes, établir des alliances avec des organisations communautaires et environnementales. Elles ont également suggéré une action auprès de l'opinion publique pour sensibiliser les gens aux problèmes des populations de pêcheurs à travers les médias.

Problèmes multiples

Elles ont parlé des problèmes dans les *caletas* : difficultés d'accès, manque de moyens de transport (ce qui ne facilite pas la vie des enfants d'âge scolaire), services d'eau et d'assainissement déficients, peu d'accès aux services de santé. Il faudrait des caissons de décompression pour les plongeurs, souvent victimes d'accidents. Dans les *caletas* où il n'existe pas de personnel médical, il faudrait former des secouristes, hommes et femmes, pour venir en aide aux victimes. Les femmes s'inquiètent aussi du nombre élevé d'enfants qui abandonnent leur scolarité ou qui redoublent. Il faudrait des maternelles et d'autres écoles.

En matière d'environnement, elles ont cité deux directions générales pour agir. Il faut développer l'action citoyenne à travers les groupes locaux, les établissements scolaires, les syndicats, avec la participation de CONAPACH, de Servicio País et des autorités. On trouvera peut-être ainsi des solutions à leurs problèmes. Et il faut informer les communautés de la marche des choses par l'intermédiaire des divers médias.

Elles ont aussi proposé d'autres champs d'action pour améliorer l'environnement : recyclage des déchets organiques et non organiques, développer les espaces verts, contrôler les sources de pollution (eaux usées, métaux lourds, lies et résidus divers), respect strict des temps de fermeture de la pêche, protection de la ressource (taille, qualité), information du public sur les problèmes d'environnement.

En conclusion, cette rencontre des femmes du secteur artisanal de la zone Nord constitue assurément une étape importante qui ouvrira de nouvelles perspectives pour ce secteur en général et pour l'action en faveur d'une plus grande visibilité des femmes. Grâce à nos efforts à travers tout le pays, il a été possible de bien observer la situation des femmes. C'est un fait que, dans la zone Nord, les femmes sont les plus marginalisées en terme de participation directe, mais on note cependant qu'elles comprennent bien le rôle qu'elles jouent dans le développement de ce secteur d'activité. On peut donc penser que les initiatives qu'elles prennent pour faire avancer les choses pourront réussir.

Il faut soutenir ces femmes, il faut les aider à renforcer leurs organisations, à réaliser leurs programmes de développement socio-économique. Pour cela une approche intégrée s'avère nécessaire. Dans le passé, les autorités ont sans doute manifesté leur intention de renforcer le rôle des femmes, mais les efforts ont été le plus souvent éparpillés sur des actions isolées, alors qu'une approche intégrée du développement semble indispensable. Les femmes du nord du pays ont certainement besoin qu'on les soutienne, mais sans oublier leurs partenaires, leurs maris, leurs pères, leurs compagnons...

Il est clair pour les femmes que la question de leur intégration dans le secteur est généralement escamotée par les organisations professionnelles où les hommes prédominent évidemment. Mais nous estimons que nous sommes à un stade où on a de bonnes chances de réussir sur cette question très complexe. Au cours de la réunion, les femmes ont suggéré plusieurs projets de développement, qui concernent les *sindicados* et les divers services publics de la Région II. Nous invitons ces structures à constituer une plate-forme qui pourrait nous aider à définir des stratégies et bien identifier les possibilités d'action en matière d'intégration des femmes. ¶

Ce compte-rendu a été envoyé par Jéssica Alfaro Alvarez, coordinatrice du projet Les femmes tissent leur réseau de CONAPACH (pescart@unete.cl)

Et maintenant les assurances

Le pionnier du mouvement coopératif parle des efforts qu'il a déployés pour améliorer les conditions de vie des pêcheurs japonais

On a souvent dit que la coopérative de Sakazuki a servi de modèle à toutes les autres coopératives de pêche d'Hokkaido. C'est ainsi que Dogyoren et Shingyoren ont décidé de promouvoir, comme à Sakazuki (voir SAMUDRA n 28, p. 47-49), la collecte de l'épargne dans leurs quarante-deux fédérations de crédit préfectorales.

Je suis arrivé pour la première fois sur Hokkaido il y a cinquante-sept ans. Je me souviens des conditions de vie lamentables qui prévalaient dans tous les villages de pêcheurs. Les pêcheurs et leurs familles vivaient dans une pauvreté abjecte. Un petit nombre seulement jouissait d'une certaine aisance.

Je m'interrogeais : « Pourquoi ces gens sont-ils si pauvres ? » Je n'en voyais pas les causes, d'autant plus que les eaux qui entourent Hokkaido étaient classées parmi les trois plus polluées de la planète. Je réalisais que quelque chose, quelque part n'allait pas du tout, et c'est ainsi que j'ai consacré ma vie au mouvement de libération des pêcheurs.

J'ai fait beaucoup de choses pour essayer de résoudre les innombrables problèmes des pêcheurs, en particulier la création d'une mutuelle d'assurance. Cette initiative découlait de la question que je m'étais posée : pourquoi ces gens sont-ils si pauvres ?

Gérer des entreprises de pêche, ce n'est pas chose facile car les conditions naturelles sont changeantes, et il en va de même des volumes débarqués. Dans ce secteur d'activité on est forcément confronté aux effets des phénomènes naturels.

Je pensais que si on collectait régulièrement de l'argent chez les

pêcheurs pour alimenter un fonds d'assurance mutuelle, on pourrait couvrir les pertes encourues en cas de très mauvaise pêche. Avec ce système on aiderait les pêcheurs à surmonter leurs difficultés financières.

Cette idée m'était venue à l'origine lorsque j'étais fonctionnaire dans l'administration d'Hokkaido, mais peu de gens avaient prêté attention à ce qui venait d'un subalterne. La seule personne vraiment intéressée était M. Minetomo. Il avait fait une carrière de diplomate dans l'administration nationale. Une fois à la retraite il a milité pour mettre en place un système d'assurance vie mutuelle pour les pêcheurs : des groupements de marins pourraient bénéficier d'une couverture auprès de grandes compagnies d'assurance.

J'ai demandé à M. Minetomo d'étudier la possibilité de lancer un système de ce genre dans toutes les communautés de pêcheurs du pays. Il partageait mon enthousiasme pour venir en aide aux pêcheurs. Pendant plusieurs années il a travaillé sur le sujet, sans aucune espèce de rémunération.

Il n'a obtenu que peu de réactions de la part de l'administration préfectorale ou des communautés de pêcheurs. La plupart de ses interlocuteurs disaient qu'avec cette assurance les pêcheurs perdraient de leur motivation, ils deviendraient paresseux. Si l'assurance couvrait toutes les pertes, ils ne prendraient plus de risques au large.

On progresse

Il a fallu attendre jusqu'en 1964 pour pouvoir concrétiser ce projet d'assurance mutuelle qui allait protéger les familles de pêcheurs. Pour cela on a renforcé les structures de Shingyoren, on a créé en

Japon

46



46

SAMUDRA AOUT 2001

1961 Shidoren, la Fédération pour l'éducation d'Hokkaido, et on a restructuré Dogyoren.

L'économie japonaise avait fait de rapides progrès après la défaite de la Seconde Guerre mondiale, mais certains secteurs étaient encore convalescents. Le taux de croissance s'accélérait sous l'impulsion des secteurs de l'acier, de la construction navale, du textile. Dans le secteur primaire cependant les revenus restaient à la traîne par rapport aux revenus du secteur secondaire.

Le gouvernement japonais a pris conscience du sérieux de la situation et a adopté la loi pour l'amélioration des structures industrielles en 1960 et la loi pour le développement de la pêche côtière en 1963. Cela représentait un progrès appréciable, mais j'étais d'avis qu'il restait encore une chose à faire pour améliorer le niveau de vie dans les populations de pêcheurs.

Pour les protéger contre les conséquences des désastres naturels, j'estimais qu'il fallait créer un fonds d'assurance mutuelle qui permettrait de stabiliser d'une année sur l'autre la gestion des pêcheries. Avec les changements apportés par les nouvelles lois, le moment semblait venu de passer à l'action.

Lorsque j'ai été nommé vice-président de Zengyoren en 1952, j'ai essayé de diffuser mon idée auprès des responsables des coopératives maritimes d'Hokkaido et d'autres fédérations préfectorales ailleurs dans le pays.

Nous avons demandé à l'Agence des pêches de l'administration nationale d'étudier la possibilité d'une nouvelle loi. Elle s'est mise à examiner les divers paramètres de la gestion des pêches et la création d'un système d'assurance mutuelle qui recevrait l'appui du gouvernement central.

A l'Agence des pêches, bon nombre de personnes se montraient peu favorables à l'envoi d'un projet de loi en ce sens à la Diète (parlement). Ils évoquaient plusieurs raisons : les risques dans la pêche sont trop importants pour qu'un système d'assurance mutuelle puisse

fonctionner convenablement, ils n'avaient pas sous la main toutes les informations requises pour pouvoir prendre une décision, ce n'était pas le moment opportun pour faire une loi de ce genre.

J'ai continué malgré tout d'activer le mouvement pour rassembler les trois millions de pêcheurs du pays sous une même bannière. J'étais fort heureusement soutenu par le président de Zengyoren, M. Katayanagi, et nous avons réussi à établir un « Siège national pour la création d'un fonds de compensation pour les dommages causés par les désastres naturels dans la pêche ». Nous avons aussi travaillé avec chacune des quarante-trois fédérations coopératives préfectorales afin qu'elles se dotent toutes de structures semblables.

Hokkaido a pris la tête du mouvement en créant le « Siège préfectoral d'Hokkaido » et son secrétariat dans la Fédération pour l'éducation. Nous étions prêts pour lancer un mouvement politique dans les milieux de la pêche. Mais pour cela il fallait se manifester auprès des membres du parlement national afin qu'ils comprennent bien nos objectifs.

Je connaissais Hanji Ozaki, une personnalité importante du gouvernement national. Son père, Yukio Ozaki, avait joué un rôle important dans l'établissement d'un régime parlementaire au Japon. Sa statue se dresse maintenant près du siège de la Diète. Hanji Ozaki n'était pas député mais c'était un conseiller respecté de la Fondation pour la mémoire d'Yukio Ozaki. Son influence était grande parmi les législateurs.

Contacts politiques

Ozaki m'a présenté à Takeo Miki, responsable d'une commission du Parti libéral démocratique qui faisait de la prospective politique. En 1994, Miki est devenu premier ministre. Je n'appartenais à aucune mouvance politique, mais je savais quand même que Miki avait été le leader de l'ancien Parti coopératif créé juste après la guerre. Les idées politiques de Miki étaient à bien des égards très proches du mouvement coopératif. Lorsque j'ai eu l'occasion de rencontrer Miki, je lui ai exposé la situation de la pêche côtière et des coopératives et la

nécessité de mettre en place, avec l'appui du gouvernement, un système d'assurance contre les désastres naturels pour les pêcheurs.

Je lui ai fait remarquer que, même avec la loi de 1963 sur le développement de la pêche côtière et la Fondation pour le développement futur créée par les coopératives maritimes, nous étions malgré tout confrontés à des difficultés chaque fois qu'il fallait faire face à ce type de calamités.

Je lui ai dit que, tous les ans, le Japon comptait en moyenne quelque 700 morts accidentelles de marins pêcheurs, à cause des conditions de travail. Beaucoup de pêcheurs prenaient le risque de sortir par mauvais temps parce qu'ils n'avaient pas le choix. S'ils ne mettaient pas leur vie en danger, c'était la survie économique de leurs familles et de leurs communautés qui était compromise. A cause de l'importance des risques encourus par la profession, il fallait faire quelque chose pour traiter cet aspect fondamental.

Je lui ai aussi parlé de tout le travail de prospective que nous avons effectué sur le système d'assurance mutuelle que nous envisagions. Nous aurions besoin d'un appui gouvernemental pour pouvoir offrir une couverture complète à la profession. M. Miki m'a bien compris et s'est montré attentif au sort des pêcheurs. Il a promis de soutenir notre mouvement

et d'agir en vue de l'adoption d'une législation appropriée qui permette l'établissement de notre système d'assurance mutuelle.

Avec les pêcheurs, nous avons consacré beaucoup de temps pour chercher à convaincre certains députés. Ces efforts ont porté leurs fruits lors des élections de 1964. En plus du Parti démocratique libéral, d'autres partis ont aussi promis d'appuyer le projet de loi.

Plusieurs coopératives de pêche préfectorales ont organisé des manifestations afin de sensibiliser l'opinion publique. Zengyoren a également exprimé son soutien au mouvement et plus de 3 000 pêcheurs venus de tout le pays se sont rassemblés à Tokyo. Dans toute l'histoire du Japon c'était là véritablement une première.

L'administration traîne les pieds

Après les élections le gouvernement s'est mis à préparer un budget pour l'assurance des pêcheurs. Certains fonctionnaires montraient au début de la mauvaise volonté vis-à-vis de cette initiative, mais grâce aux pressions exercées par les pêcheurs, il leur a bien fallu se mettre au travail pour préparer le projet de loi. La formulation du texte a donné lieu à maintes discussions, à maints débats contradictoires. Au ministère des finances, les fonctionnaires voulaient absolument que le texte s'appelle "Loi sur

l'assurance mutuelle pour la pêche ». Nous, nous préférons « Loi pour l'indemnisation des sinistres dans la pêche ». Cette loi reposait sans doute sur la notion d'assurance mutuelle, mais je craignais que les fonds collectés auprès des pêcheurs ne suffisent pas pour faire face à des sinistres inattendus ou trop importants. Ce serait trop lourd pour les pêcheurs : il fallait obtenir un soutien gouvernemental.

Avec l'appui sans réserve de M. Ozaki et de M. Miki qui avaient une grande influence, nous avons réussi à faire avancer les choses. Le 26 juin 1964, le projet de loi a été adopté à la chambre haute et à la chambre basse sous le titre « Loi pour l'indemnisation des sinistres dans la pêche ».

Nous avons également eu la chance d'être très soutenus par le Parti socialiste. Dans cette affaire, ils ont démontré qu'ils appuyaient entièrement notre demande de couverture complète des sinistres de la pêche par l'Etat.

Le texte adopté par le parlement ne parlait pas expressément d'un système d'assurance bénéficiant des budgets publics. Les législateurs se sont alors mis d'accord sur une solution qui a été annexée à la loi. On y disait que le gouvernement devrait améliorer par la suite les choses en ajoutant un système de réassurance dans un délai de trois mois à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Extrait de l'*Autobiographie de Takatoshi Ando*, d'après le texte anglais de Naoyuki Tao et James Colyn

Brèves

Japon

L'Agence japonaise de la pêche a signalé, pour le mois de juillet, six affaires de pêche illégale dans lesquelles étaient impliqués dix-huit bateaux de Corée du Sud. Les choses se sont passées dans le nord-ouest de l'île de Kyushu, près de Tsushima.

Il y a eu aussi cinq saisies de matériel, avec des arrestations dans deux cas. Le 18 juillet, l'équipage d'un bateau en situation irrégulière a attaqué le patrouilleur *Hakuho Maru* et fait des blessés.

Les autorités japonaises ont protesté auprès de la Corée du Sud à la suite de cet incident, mais les opérations illicites n'ont pas cessé pour autant.

En 1999, lorsque le nouvel accord de pêche entre le Japon et la Corée du Sud est entré en vigueur, il y a eu cinq cas de pêche illégale dans les eaux de Kyushu. En 2000 on a enregistré 38 cas, avec 19 arrestations.

Cette année, entre janvier et juillet, il y a eu 36 cas de ce genre, avec 13 arrestations. Cela a concerné un bateau chinois, mais

tous les autres étaient sud-coréens.

Querelles de voisinage-1

Estimant que cela représenterait une charge financière inacceptable, la **Thaïlande** a rejeté les conditions exigées par le **Myanmar** (Birmanie) pour lever l'interdiction d'entrer dans sa ZEE imposée aux chalutiers thaïlandais.

Le Myanmar avait pris cette mesure en octobre 1999 lorsque les autorités thaïlandaises avaient mis un hélicoptère à la disposition

d'hommes armés opposés à la junte au pouvoir à Rangoon en échange de la libération de 38 otages qu'ils retenaient à l'ambassade du Myanmar à Bangkok.

Les pourparlers entre les deux pays n'ont pu déboucher sur un retour des bateaux thaïlandais, lesquels ont perdu gros dans cette affaire. Le vice-premier ministre de la Thaïlande, Pitak

Intarawithayanunt, a annoncé que des représentants de la direction des pêches et du ministère des affaires étrangères se rendraient au Myanmar pour négocier avec les militaires au pouvoir. Les autorités du Myanmar posent diverses conditions, notamment que les pêcheurs thaïlandais paient une taxe spéciale en plus d'un pourcentage des profits générés par les captures réalisées dans les eaux du Myanmar.

Les Thaïlandais préfèrent qu'on en reste à un seul et unique droit de pêche.

Une chance pour les petits

En **Afrique du Sud**, le gouvernement a lancé une campagne pour que ceux qui

pratiquent une pêche de subsistance ou à petite échelle trouvent aussi une place dans le secteur de la pêche, qui représente 2,5 milliards de rands/an. Des

mesures ont été prévues pour aider ces gens défavorisés : ceux qui pêchent simplement pour trouver à manger ne seront pas tenus de faire une demande de quotas, contrairement à ceux qui pratiquent une pêche commerciale. La validité des quotas en cours expire à la fin de l'année, et il n'y aura pas de prolongation.

Jusqu'au 13 septembre à midi, soixante personnes, réparties entre vingt-sept bureaux d'information situés en divers endroits de la côte, de Richard's Bay au Kwazulu-Natal à Port Nolloth au Northern Cape, seront disponibles pour aider ceux qui souhaitent faire une demande de quotas.

M. Mohammed Valli, ministre de l'environnement et du tourisme, chargé de la pêche, a dit que son administration appuyait la création de micro, petites et moyennes entreprises, ce qui est un facteur réel de transformation. La direction des pêches s'efforcera également d'éviter l'attribution de droits de pêche non viables pour ne pas encourager la multiplication des détenteurs de « quotas sur le papier ».

Querelles de voisinage-2

Selon le journal de langue arabe *Al-Sharq*

al-Awsat, publié à Londres, l'**Erythrée** accuse le **Yémen** de ne pas tenir compte des clarifications apportées par le tribunal arbitral de la Cour internationale de justice de La Haye sur le contentieux relatif aux îles Hanish. En 1996, il y avait eu une brève

passé d'armes entre ces deux pays pour le contrôle du territoire litigieux. En 1999, le conflit a été en principe résolu par la décision de cette instance internationale. Tewelde Medhin, le numéro deux de l'ambassade d'Erythrée à Nairobi, a déclaré qu'après la fin des hostilités on s'est mis d'accord sur les lignes de démarcation maritimes, que les relations entre les deux pays étaient bonnes, qu'elles étaient même en voie d'amélioration.

Selon *Al-Sharq al-Awsat*, certaines sources érythréennes ont exprimé leur surprise et leur profonde déception face à ce qu'elles considèrent comme de la désinformation. Il a en effet été dit que l'Erythrée avait saisi 106 bateaux de pêche yéménites. Les Erythréens pensent

que des individus cherchent ainsi à porter atteinte aux relations entre les deux pays.

L'Erythrée et le Yémen interprètent différemment les droits d'accès. Pour l'Erythrée les citoyens des deux pays bénéficient de droits d'accès traditionnels dans la zone litigieuse, que le tribunal arbitral de La Haye a par la suite attribuée au Yémen. Il n'aurait cependant pas accordé aux pêcheurs yéménites un droit d'accès dans les eaux érythréennes, lit-on dans ce journal qui cite des sources érythréennes : « Nos frères yéménites ne tiennent toujours pas compte des clarifications apportées par cette cour. Ils interprètent ses décisions comme ça les arrange. »

Tanzanie : prenez le large

Environ 2 100 petits pêcheurs qui fréquentent Dar es Salam et sa côte vont

peut-être devoir déguerpir car la direction des ports de **Tanzanie** (THA) a ordonné aux petites embarcations et aux

chalutiers de quitter les lieux.

Addy Haidari, président de l'Association des petits pêcheurs de Dar es Salam (Uwawada), a dit à l'*East African* que la THA a effectivement demandé aux petits pêcheurs de quitter le secteur de Magogoni où ils sont basés.

Cela va avoir de lourdes conséquences sur la vie des pêcheurs concernés, et les habitants de Dar es Salam auront plus de mal à s'approvisionner en poisson.

Il y aura moins de poisson et il coûtera plus cher. On estime à 187 le nombre de bateaux qui devront quitter les lieux.

Conférences

Aux Pays-Bas, le Centre de recherches maritimes (MARE) et l'Institut des sciences sociales (SISMO) organisent une conférence internationale sur le thème *Les gens et la mer. La recherche maritime dans les sciences sociales : programme pour le 21ème siècle*.

Du 30 août au 1 septembre, les participants débattront de questions interdisciplinaires : gestion intégrée des zones littorales, droits de propriété et conflits entre les diverses catégories d'usagers, acteurs et

processus décisionnels, théorie, méthodologie et éthique, développement et changement.

Un mois plus tard, du 1 au 4 octobre, ce sera la conférence de Reykjavik, **Islande**, sur le thème *Pêche responsable et écosystème marin*. Elle est organisée par le gouvernement islandais, la FAO et le gouvernement norvégien.

Et du 3 au 7 décembre se tiendra, au siège de l'UNESCO à Paris, la *Conférence mondiale sur les océans*

et les côtes à Rio+10 : évaluation des progrès, solutions aux défis anciens et nouveaux. Qu'est-ce qui a été fait concrètement depuis le Sommet de la terre de Rio, en 1992 ?

Les travaux de cette conférence alimenteront les débats des réunions à venir des gouvernants, notamment en juin 2002. Le point culminant sera évidemment le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg, **Afrique du Sud**, en septembre 2002.

Yado

*Yado y do Bellirena yado,
Hay yea Bellirena yado.*

*Yado yado Bellirena yado,
Hay hay hay yea Bellirena yado.*

*Si tu veux voir le singe dancer,
Mets-lui un piment dans la queue.*

*Yado yado Bellirena yado,
Hay hay yea Bellirena yado.*

*Patron est mort, il laisse pas d'argent.
Pas un sous pour laver ses habits.*

*Yado yado Bellirena yado,
Hay hay yea Bellirena yado.*

*Patron est mort, il laisse pas d'argent.
Il laisse un fils pour aller chasser la baleine*

*Hay hay yea Bellirena yado,
Yado yado Bellirena yado.*

*Patron est mort, il laisse pas d'argent.
Madame doit mendier un penny.*

*Hay hay yea Bellirena yado,
Yado yado Bellirena yado.*

— Chanson de manœuvre (*chantey*) très populaire
dans les Antilles, en usage lors des lancements.
Cité dans *Folklore and the sea*, de Horace Beck

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site Internet suivant : <http://www.icsf.net>

publié par

Sebastian Mathew pour le
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)
tél : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles :

ICSF, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43
e.mail : icsfbrussels@yucum.be

sous la direction de

SAMUDRA Editorial

traduction

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

mise en page

Satish Babu

couverture

peinture sur toile
par Yeshwant Shirwadkar (CRY)

crédit photographique

John Kurien, M. Larkin, Brian O'Riordan, Sebastian Mathew
Toshiya Unno/Shiznokia Shimbun Newspaper Co.

brèves

avec l'autorisation de
Fish Information & Services, AllAfrica.com

imprimé par

Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 29 août 2001
publication non commerciale à diffusion limitée